

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 EME ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

Elus présents :

AKKARI Maya
ARNAUD Pierre-Yvain
BADINA-SERPETTE Frédéric
BALAGE EL MARIKY Léa
BARIGANT Victoria
BENAKLI Nadia
BENARD Fanny
BOURNAZEL Pierre-Yves
BOUX Anne-Claire
BRIANT Gérald
BROSSAT Ian
CASIER Marie-Laure
CHAULET Pierre
COULIBALY Kadiatou
CUTURELLO Benoit
DAVIAUD Jean-Philippe
DUPONT Antoine
GABELOTAUD Afaf
GIUDICELLI Anne
GOMES Barbara
GONZALEZ Mario

GRANIER Rudolph
HAVET Kevin
HENRY Justine
HONORE Christian
IKUESAN Ayodele
LEJOINDRE Eric
LELLOUCHE Ariel
MARKOVIC Douchka
MENEDE Gilles
MEUNIER Emile
MICHEL Angélique
NGOMOU Dieudonné
PREMEL Danièle
PROUST Sarah
PULIDO Sylvie
ROLLAND Carine
SIRY Gabrielle
SISSOKO Anzoumane
TRAJAN Violaine
YAFFA Mams

Elus absents :

CAYET Thierry
GALVANI Jacques
GIRARD Christophe
KHALLOUK Manal

MAIRIE

18202036MA – Approbation d'un ordre du jour complémentaire.

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à toutes et à tous. On va pouvoir commencer nos travaux. On va attendre que l'administration puisse vérifier le quorum, mais un certain nombre d'élus sont encore en train de nous rejoindre. Jean-Philippe DAVIAUD, Mario GONZALEZ, Douchka MARKOVIC nous rejoignent, le quorum est largement atteint.

Merci de votre présence à ce Conseil qui est, à bien des égards, particulier. Merci aux différents responsables des groupes d'avoir accepté que nous puissions nous voir de manière dématérialisée. C'est un peu une première. On verra. Je me demande s'il ne serait pas plus souhaitable pour un prochain conseil si les mêmes conditions sanitaires doivent être respectées, que nous puissions nous réunir par exemple dans un gymnase où on serait capable d'être présent, mais très éloigné. Ce n'est évidemment pas possible à si brève échéance. Plutôt que de faire une séance à huis clos, il m'est apparu plus intéressant de faire cette réunion sous cette modalité-là.

Je voudrais vraiment remercier les élus et les responsables des groupes d'avoir accepté les contraintes, notamment les inscriptions sur les délibérations pour nous permettre d'organiser la séance que nous allons avoir et qui doit nous amener à essayer de finir pas trop tard pour permettre notamment aux agents physiquement présents à la Mairie de rentrer chez eux dans de bonnes conditions.

La séance est enregistrée, je vous en informe. D'ailleurs, toutes nos séances sont publiques et enregistrées, visibles sur la chaîne YouTube de la Mairie d'Arrondissement et on pourra la remettre par la suite pour assurer la publicité de nos débats.

Je vais faire quelques rappels de fonctionnement puisque c'est la première fois que nous nous voyons sur ce mode de fonctionnement. D'abord, pour les prises de parole, merci à celles et ceux qui se sont inscrits. Ça va me permettre de suivre la séance de façon plus facile. Vous pouvez aussi lever la main en utilisant la fonction et la petite main bleue au besoin et évidemment me faire savoir si vous souhaitez à un moment ou à un autre la parole. J'invite chacun à essayer de faire des prises de parole brèves parce qu'il est difficile pour le public de suivre à distance des interventions trop longues.

18202035MA – Réunion de la séance du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

Eric LEJOINDRE : Nous devons aussi voter une délibération spécifique qui nous permet d'organiser ce Conseil de manière dématérialisée. Je ne sais pas si tout le monde l'a reçue. C'est une délibération supplémentaire qui s'appelle la 182035MA.

Ça va nous permettre de tester nos modalités de vote. Je vais appeler les votes, que celles et ceux qui veulent faire connaître un vote contre ou une abstention lève la main quand je l'appelle et puis, surtout l'indique sur le tchat si je ne le répète pas.

L'administration sera certainement amenée à revenir vers les élus et notamment vers les groupes pour s'assurer des positions de vote si ce n'était pas clair. Intervenez un peu fortement si jamais il y avait un vote contre ou une abstention que je ne reprenais pas.

Désignation d'un secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Nous devons aussi désigner un ou une secrétaire de séance. La réponse de l'exécutif au dernier vœu étant faite par Léa BALAGE, je propose que Léa BALAGE soit secrétaire de séance.

J'imagine qu'il n'y a pas de difficultés ? Il n'y en a pas.

Nous en avons fini des éléments d'organisation.

Hommage à Samuel PATY et aux victimes des attentats de Nice et de Vienne

Eric LEJOINDRE : On en vient au cœur du Conseil qui ne saurait débiter sans que nous rendions hommage aux différentes victimes du terrorisme que nous avons ici en France et en Europe à déplorer ces derniers jours.

Je vous proposerais que chacun, que tous les groupes puissent intervenir s'ils le souhaitent et que nous procédions ensuite à une minute de silence. Peut-être qu'une façon de dématérialiser cette minute de silence serait d'inviter chacun à éteindre sa caméra, ce qui permettra à ce qu'il y ait un fond noir qui s'établisse sur nos écrans.

Les circonstances dans lesquelles on se réunit nous amènent à avoir en ce début de Conseil d'arrondissement une pensée pour les victimes récentes des actes de terrorisme qui ont été perpétrés en France et en Europe.

Je veux d'abord saluer la mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire géographique. Je sais que certains d'entre nous autour de cette salle virtuelle sont particulièrement touchés, étant des acteurs de l'Éducation nationale, mais nous le sommes tous en tant que citoyens habitant ce pays, en tant qu'acteurs forcément aussi de la vie scolaire. Il a été sauvagement assassiné le 16 octobre dernier alors qu'il a assumé cette noble mission que confie la République à tous les éducateurs, celle de faire vivre nos valeurs et nos principes, d'ouvrir notre jeunesse sur le monde, de l'émanciper par la culture et bien sûr de faire vivre la liberté d'expression.

L'école doit garder sa capacité à être ce creuset de nos principes et de nos valeurs. Je voulais saluer non seulement Samuel PATY, mais à travers lui, l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation, les principaux de collège et les directeurs d'école, l'ensemble des professeurs bien sûr, et finalement aussi tous les acteurs du temps périscolaire et même tous les parents d'élèves qui sont des acteurs de cette chaîne de transmission de nos valeurs. L'acte barbare qui a touché Samuel PATY a en réalité touché l'ensemble, non seulement des Français, mais des habitants de bien des pays du monde.

Puis, nous avons aussi eu à subir cette attaque terroriste à la Basilique Notre-Dame de l'Assomption de Nice le 29 octobre dernier. Trois victimes : Vincent LOQUES, le sacristain, Nadine DEVILLERS et Simone BARRETO qui sont décédés sous les coups d'un jeune homme qui fomentait visiblement depuis un certain temps son acte.

Nous avons été hier encore rattrapés par cette actualité mondiale avec l'attaque qui a eu lieu dans un pays européen, ami, héritier d'ailleurs lui aussi des lumières, qui a été frappé parce que le chancelier autrichien a qualifié d'attaques terroristes islamistes la nuit dernière à proximité d'une des synagogues de la capitale autrichienne. Quatre personnes sont mortes, quatorze autres blessées dont sept grièvement. Cela nous rappelle que le moment que nous vivons dépasse notre nation et interpelle l'ensemble des Européens que nous sommes, et finalement des citoyens du monde que nous sommes aussi.

A Paris comme ailleurs, nous avons à prendre en compte cette nouvelle réalité en travaillant avec la Préfecture de police, avec la DPSP, avec l'ensemble des agents de la ville que je veux saluer, à la sécurisation des lieux, à la sécurisation des lieux de culte, de nos écoles, de nos mairies aussi.

On sait que la menace terroriste est active ; elle est réelle. Je veux remercier l'ensemble des acteurs qui sont au quotidien en train de garantir notre sécurité. Nul n'est évidemment à l'abri d'un nouvel attentat, mais nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire en sorte de nous en protéger au maximum. Nous sommes ici en France et peut-être un peu plus nous tous, les élus de la République, les héritiers d'un long parcours en faveur de ces principes et de ces valeurs républicaines, la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi la laïcité.

Nous avons plus que jamais dans notre rôle de citoyens, mais plus encore dans notre rôle d'élus à être à la hauteur de cette tâche immense. Aucune des victimes que nous avons à déplorer ne peut être morte pour rien. Donc, je vous invite, non seulement à respecter une minute de silence après laquelle je proposerais à tous les représentants des groupes qui le souhaitent d'intervenir, mais surtout à être au quotidien des acteurs de la transmission de ces valeurs centrales de la République qui nous réunissent tous.

On est bien placés, nous, dans le 18^{ème} pour savoir qu'il est possible et qu'il est même réel de vivre ensemble, mais qu'il faut y travailler tous les jours. C'est ce que nous faisons et c'est ce que je vous invite tous et toutes à faire.

Je vous propose donc, d'éteindre vos caméras pour une minute et je passerai ensuite la parole aux différents orateurs des groupes.

[Observation d'une minute de silence]

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup à toutes et à tous. Je vais vous laisser un instant pour rallumer vos caméras et donner la parole aux différents orateurs inscrits.

Pierre-Yvain ARNAUD : Toutes les pensées, tout l'hommage que nous pouvons avoir envers toutes les victimes ces derniers jours, je vous avoue que particulièrement, pour moi en tant qu'enseignant aussi, élu, mais aussi enseignant, les manuels qui sont derrière moi trahissent très vite. Mais j'ai une pensée particulière pour mon collègue d'histoire géographie Samuel PATY qui est mort d'avoir fait son métier, celui d'enseigner.

En France, vous menez une vieille idée, celle que la liberté ; la raison et le bonheur marchent ensemble. L'idée que l'école a triple mission de transmettre les savoirs indispensables, mais aussi de participer à la création d'une formation citoyenne et d'aider des êtres humains à exercer leur raison. Ces idées, elles restent encore ; des défis jetés à la face des fanatiques et des tyrans et les inquiètent et elles déclenchent toujours chez eux les mêmes réactions : la violence et la mort.

Nous, en tant qu'élus de la République, nous avons à soutenir sans limites ce projet et à lui donner les moyens de donner des missions essentielles, celles de notre éducation républicaine.

Les enseignants font leur métier si bien qu'ils en meurent. A nous, élus, d'être aussi à la hauteur de ce travail et de cette mission et notamment en ce moment, dans un corps social fatigué, éreinté, à bout et ne pas mourir à notre tour, les haines comme celles que nous pouvons encore entendre en ce moment.

Platon disait que ce ne sont pas les murs qui font la cité, mais les hommes. Notre plus solide défense, notre meilleur appui, ce sont nos lois, notre nation au sens du peuple qui s'assemble et qui délibère comme nous faisons ce soir.

Les terroristes peuvent détruire les murs, ils peuvent percer nos sécurités, mais ne pourront jamais anéantir les citoyens. C'est ce que Samuel PATY enseignait à ses élèves. Il a notre respect et notre hommage éternel.

Antoine DUPONT : Samuel PATY a été victime de la barbarie, victime du déraisonnable. L'école de la République qui émancipe et prépare notre jeunesse à l'avenir a été attaquée par le fanatisme religieux et l'idéologie politique.

L'acte sordide qui a plongé la France dans l'effroi a pour but de dominer l'ensemble de la communauté éducative par la peur et d'essayer de dresser les millions de musulmans vivant en France contre la République et son institution centrale qu'est l'école.

L'école de la République, par son enseignement, rend possible et organise la vie en société en assurant notamment le respect de chacune et chacun dans toutes ses dimensions, y compris lorsqu'elles existent, religieuses.

La violence de cet assassinat et les débats qui s'en suivent montrent à quel point il est aujourd'hui difficile d'enseigner, alors même que nos professeurs accompagnent les enfants de la République sur le chemin du savoir, gage et moyen d'une vraie liberté de pensée.

Nous devons, en tant qu'élus de la République, davantage soutenir et accompagner nos professeurs, car l'école universelle, gratuite et laïque est le premier rempart contre l'obscurantisme.

Depuis 2009, les différents gouvernements n'ont eu de cesse de diminuer par exemple le budget par étudiant, de maintenir les salaires bas pour nos enseignants qui sont jusqu'à 22 % moins élevés que la moyenne des pays développés en milieu de carrière.

Les attentats qui ont frappé la France nourrissent également la stigmatisation et les amalgames qui risquent d'amener la communauté nationale à s'élever contre toute manifestation de la religion musulmane.

Depuis plus de 20 ans, chaque attentat, chaque atteinte à la République entraîne la mise en place d'un arsenal législatif toujours plus dense entraînant la tentation de revenir sur l'Etat de droit, pourtant seul rempart contre la barbarie.

Réponse aux émotions, la terreur n'est pas propice à rendre le débat mesuré et réfléchi. Or, dans une nation où la polarisation des débats efface toute nuance, où la contradiction est suspecte et les différences moquées, il serait temps de dépassionner nos débats et de respecter nos concitoyennes et nos concitoyens afin de repenser cet idéal républicain et pacifiste.

Réclamer un Guantanamo à la française, demander de s'affranchir des lois de la paix vont à l'encontre d'un apaisement nécessaire de notre société. C'est oublier les principes aux facteurs de radicalisation que sont la misère sociale, la pauvreté et le manque d'accès à l'éducation.

N'oublions pas que les principales victimes du terrorisme islamistes sont les musulmans eux-mêmes. L'attentat qui a eu lieu hier dans une université à Kaboul nous le rappelle froidement.

J'appelle donc, au nom du groupe Écologiste et Citoyen l'ensemble des habitantes et des habitants de notre Arrondissement à ne pas répondre à cette tentation, à cette tentative de manipulation, mais à renforcer au contraire tous les liens de solidarité, de curiosité et d'ouverture dont ils savent faire preuve.

Je finirais en citant Spinoza pour qui *« la haine n'est qu'une tristesse qui doit être vaincue par l'amour et non compensée par une haine réciproque »*.

Rudolph GRANIER : Mes chers collègues, au nom du groupe Changer Paris 18, je souhaite ici exprimer notre plus profonde tristesse face à l'attaque terroriste qui enlevait la vie à un professeur, à Samuel PATY dont l'unique sens professionnel et même personnel était de transmettre cette liberté dont nous chérissons tous le nom.

Je souhaite ce soir également associer la mémoire de Nadine DEVILLERS, Simone BARRETO-SILVA et de Vincent LOQUES, tous trois également victimes de la barbarie aveugle qui endeuille aujourd'hui la France.

Je souhaite également avoir une pensée pour nos concitoyens européens en Autriche.

Oui, nous chérissons cette liberté que ceux qui enlèvent la vie d'un enseignant, d'un père, d'un catholique détestent.

Ils, nous devons les nommer. Ce sont les ennemis de la République. Ces fondamentalistes islamiques cédant aux sirènes des salafistes les plus radicaux qui soient aux confins du levant, dans le Sahel, en Occident, dans nos banlieues, dans nos rues, à nos portes.

La défense de nos libertés ne doit pas être déséquilibrée par la recherche de plus d'égalité à son détriment et de plus, de fausses fraternités. Cet équilibre est la République.

Comme il existe une confusion entre le souci d'unité ou de cohésion nationale, et le refus de la critique au lieu des accords sur les actions à mener, nous serons vigilants à dénoncer ceux que nous pensons être les causes de ces actions de fanatiques.

Le temps des questions viendra, le temps des critiques suivra et l'histoire jugera celles et ceux qui ont entretenu l'indicible.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je voudrais me joindre aux propos républicains qui ont été les vôtres comme ceux de la Maire de Paris publiquement puisque nous avons d'abord été profondément émus par l'assassinat de M. Samuel PATY parce qu'il enseignait la liberté de pensée. La liberté de pensée, c'est aussi la liberté de caricaturer.

Cette haine de l'autre, elle est multiple, mais en l'occurrence, il faut évidemment savoir la nommer ici. Il s'agit d'un acte, c'est un assassinat terroriste islamiste qui n'est malheureusement pas le seul. On l'a encore vu récemment à Nice et encore hier à Vienne.

On le voit bien, ce qui les gêne, c'est la démocratie, c'est nos valeurs universelles. C'est la haine de l'autre et je crois que dans le cadre de notre État de droit, je dis bien l'État de droit, car effectivement, on a entendu ici ou là des propos qui laisseraient entendre qu'une des réponses à la lutte contre le terrorisme islamique serait de sortir de l'État de droit ou en tout cas de pouvoir outrepasser l'État de droit. Non.

L'État de droit c'est à la fois l'État. L'État, c'est une force. L'État, c'est une réponse de fermeté totale pour remonter les filières, pour développer le renseignement, pour faire justice aussi, pour sanctionner lourdement celles et ceux qui commettent ces actes ou qui aident à commettre ces actes, comme celles et ceux qui font l'apologie de ces actes. Il faut savoir évidemment les pourchasser. Il faut les sanctionner extrêmement durement.

Le renseignement est absolument essentiel parce que le renseignement intérieur, le renseignement extérieur qui permet de démanteler et chaque semaine, on démantèle des actes terroristes en France et en Europe.

Il faut aussi faire nation, faire société, faire République. Cela veut dire qu'il faut savoir se rassembler, se rassembler dans des moments très douloureux, très difficiles, car ce combat est un combat qui sera long, qui sera douloureux parce que les ramifications sont profondes.

Je souhaite que dans ce cadre du débat démocratique, profondément républicain, dans notre État de droit, les propositions puissent se faire, respectueuses des uns et des autres pour défendre ce qui nous est cher. C'est les valeurs de la République.

La liberté qui commence par la liberté de pensée, la liberté de conscience, la liberté de caricaturer, mais aussi l'égalité, l'égalité des droits, la fraternité et la laïcité qui est un bien précieux.

La laïcité, c'est très simple. C'est que l'État est neutre, l'État ne reconnaît aucune religion, mais l'État permet la liberté de conscience.

Mais dans notre République et dans le cadre de la laïcité, il n'y a rien au-dessus des lois de la République, il n'y a rien au-dessus de la communauté nationale et que chacun doit pouvoir comprendre à travers notre travail en matière d'éducation, de transmission de nos droits et de devoir comprendre que, eh bien, cette communauté nationale, elle est précieuse.

Voilà ce que je voulais dire en ce début de Conseil d'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci à toutes et à tous pour vos interventions et pour cette minute d'extinction des caméras qui nous a permis de rendre hommage à nos décédés ici en France, mais aussi chez nos voisins européens.

Les conditions dans lesquelles on se réunit sont donc, exceptionnelles sur le plan de la lutte contre le terrorisme, mais aussi, chacun en a bien conscience, sur le plan sanitaire et sans rentrer à ce stade dans un débat ou une discussion sur la situation sanitaire, je vais quand même en dire quelques mots et proposer à un certain nombre d'élus s'ils souhaitaient s'exprimer aussi, non pas ouvrir un grand débat, mais en tout cas avoir un échange rapide sur ces questions qui nous amènent à nous retrouver sous ce format ce soir, c'est-à-dire en distanciel.

Point d'actualité sur la crise sanitaire – COVID

Eric LEJOINDRE : La situation sanitaire que traverse notre pays en général, l'Ile-de-France et Paris en particulier, est grave et les indicateurs sont inquiétants.

Je veux saluer l'engagement, l'abnégation de l'ensemble des professionnels de santé qui œuvrent à l'hôpital, mais aussi dans le cadre de la médecine de ville. Je l'ai constaté il y a quelques jours où nous rencontrons avec Anne HIDALGO et Ayodele IKUESAN les équipes de Bichat, mais aussi la CPTS du 18^{ème} qui se sont énormément engagées à faire en sorte dans les jours et les semaines qui ont précédé la décision prise par le président de la République de reconfiner, qui ont fait en sorte que nous puissions travailler au quotidien à, non seulement traiter les malades, mais aussi permettre de simplifier le dépistage et puis, de faire en sorte que nous puissions limiter la diffusion de l'épidémie.

Leur travail est difficile et les conditions dans lesquelles ils exercent le sont plus encore. Je ne reviendrai pas sur la question de l'engagement pour l'hôpital public, mais je pense que chacun ici doit en être convaincu. Il y va plus pour l'hôpital, plus pour l'hôpital public et mieux

aussi, notamment mieux dans les liens comme ceux qu'il y a ici dans le 18^{ème} entre l'hôpital public et les professionnels de santé du territoire.

Dans cette situation, la Mairie du 18^{ème} et la Ville de Paris sont bien sûr, comme d'ailleurs dans cette première vague de l'épidémie, d'abord aux côtés des personnes les plus fragiles. Je veux saluer l'engagement du CASVP, des services de la DGES qui poursuivent leur mission d'accompagnement sanitaire et social et saluer aussi les clubs de prévention du 18^{ème}, tous les répondants du 3975 et toutes celles et tous ceux qui continuent à faire le lien avec les personnes les plus âgées du 18^{ème}. Nous allons être amenés à annuler un certain nombre de moments auxquels tiennent nos aînés, notamment les repas de fin d'année et pour autant, ils sont bien sûr au cœur de notre cœur, mais aussi dans notre esprit au quotidien. Je veux saluer tous les agents de la Ville et les élus qui s'engagent à leurs côtés parce que c'est pour elles et eux aussi que la situation est la plus difficile.

Nous continuons à travailler avec nos EHPAD, avec nos établissements médicosociaux pour faire en sorte que les campagnes de tests puissent avoir lieu et je sais qu'ils sont reconnaissants parce qu'ils le disent souvent pour l'action que la Ville mène à leurs côtés.

Puis, nous avons repris notre travail, celui que nous avons engagé sur les questions d'alimentation, sur l'accès aux denrées à toutes et à tous. Pour le moment, les marchés sont encore ouverts. J'espère qu'ils le resteront le plus longtemps possible, voire tout le temps parce que nous sommes aujourd'hui capables de les organiser différemment, mais nous travaillons déjà avec l'ensemble des acteurs du territoire à faire en sorte de pouvoir faire face aux difficultés quand elles viendront parce que je crois qu'elles viendront. De toute façon, la situation sanitaire a des conséquences sociales très importantes et qui sont très importantes d'abord dans le 18^{ème} ; nous avons repris notre travail auprès des familles sur ces questions sociales et bien sûr aussi sur les questions éducatives.

Je veux là encore remercier les acteurs associatifs qui se mobilisent pour répondre aux besoins et notamment à la fourniture de matériels informatiques aujourd'hui pour les élèves de l'enseignement supérieur puisque les écoles, les collèges et les lycées sont encore ouverts, mais nous avons des étudiants qui ne sont pas tous totalement équipés. Nous y travaillons.

La rentrée scolaire a eu lieu hier matin dans des conditions particulières avec une recherche renouvelée de limitation des brassages entre les coupe-classes avec un travail supplémentaire de nettoyage et de désinfection que nous avons engagé. Anne HIDALGO l'a dit, la Ville se tient prête au cas où l'Education nationale nous demanderait à mettre à disposition des équipements publics pour permettre de dédoubler les coupe-classes. Pour le moment, ce n'est pas une demande de l'Education nationale, mais nous serons prêts à y répondre si c'est le cas.

L'extension du protocole sanitaire a amené le ministre de l'Éducation à exiger le port du masque, y compris pour les élèves d'écoles élémentaires. Par souci d'égalité et d'accompagnement des familles, j'ai décidé que nous allons commander des masques pour les enfants, à des tailles adaptées à raison de deux par élève. Puis, nous allons constituer un stock pour les écoles pour répondre aux situations d'urgence. Ce sont 21 000 masques que nous avons commandés qui seront livrés demain et jeudi dans l'ensemble des écoles élémentaires du 18^{ème} et puis, cette dotation de la Mairie d'arrondissement sera bien sûr complétée par celle de la Direction des affaires scolaires de la Ville qui va aussi venir, mais il m'a semblé qu'il était indispensable que nous soyons aux côtés des familles, y compris pour leur permettre de s'équiper en masques pour enfants.

Malgré cette crise sanitaire, la vie continue et l'action municipale doit continuer avec elle. Bien sûr, la Mairie est ouverte et l'ensemble de nos fonctions de base sont assurées. Je

veux remercier l'ensemble des agents qui interviennent dans l'ensemble des services publics sous la conduite de Juliette HEON, directrice générale des services, mais aussi sous la direction de l'ensemble des chefs de circonscriptions. Je pense notamment aux agents de la propreté, aux agents de la DPSP qui sont au quotidien dans l'espace public pour rendre le service public indispensable aux habitants.

Nous devons, non seulement continuer ces fonctions de base de la vie d'une collectivité, mais aussi continuer à mettre en œuvre les engagements pour lesquels nous avons été élus il y a quelques semaines par les habitants du 18^{ème}. Donc, nous allons poursuivre dans cette période sous des formes évidemment complètement différentes la mise en œuvre des projets sur lesquels nous nous sommes engagés. Donc, un certain nombre de modalités de concertation vont continuer, vont être définies dans cette période dans des conditions adaptées. Les habitantes et les habitants auront notamment à se prononcer sur le retour d'expérience pour le travail que nous avons effectué sur les sens de circulation dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Une réunion nouvelle formule sera imaginée aussi dans quelques jours sous une forme à définir pour que nous puissions continuer à avancer sur ce magnifique et indispensable projet de réaménagement de la Porte-de-la-Chapelle. Cette réunion publique probablement en visioconférence se tiendra, je le souhaite, en tout cas, on y travaille, le 10 novembre à 19 heures comme il était prévu parce que la crise sanitaire ne peut pas nous empêcher de continuer à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris. C'est le cas sur l'ensemble des sujets que nous avons à traiter même si la situation sanitaire va retarder, rendre plus compliqué un certain nombre de projets sur lesquels nous sommes engagés.

Bien sûr, je veux redire, mais j'ai eu l'occasion avec Carine ROLLAND et Anne HIDALGO de le faire hier, notre soutien aux commerçants, au commerce de proximité qui vit une situation paradoxale et nous l'avons fait pour les librairies. Je sais qu'un travail est en cours entre la Maire de Paris et les Mairies d'arrondissement et Préfet de police pour faire en sorte que nous puissions trouver une solution, non seulement pour les libraires, mais au fur et à mesure du temps, pour l'ensemble des commerces parce que la situation telle qu'elle existe aujourd'hui est compliquée.

Mais ce que demandent d'abord, je crois, les habitants du 18^{ème}, les habitants de Paris et sans doute aussi les Français, c'est de la cohérence et de la constance. C'est ce que nous voulons être ici à la Mairie du 18^{ème}, à la Mairie de Paris. Les habitants du 18^{ème} savent qu'ils peuvent compter sur nous. Ils savent que nous serons toujours à leurs côtés pour prendre soin d'eux, mais aussi pour mettre en œuvre les politiques publiques et j'appelle l'ensemble des acteurs de la vie démocratique et puis, surtout l'ensemble des décideurs à faire preuve de cette même cohérence et de cette même constance parce que je pense qu'elle est indispensable pour faire en sorte que les mesures que nous sommes amenés à prendre, que l'État est amené à décider, puissent être pleinement respectées.

Je veux saluer le travail difficile qui est celui de l'Etat, mais qui est aussi celui de l'État déconcentré, de l'ARS. Puis, ici dans le 18^{ème}, du Commissaire de police dans cette période où finalement, on se demande quels sont les objectifs et quelles sont les réalités des mesures que nous avons à prendre. Je souhaite que nous retrouvions cette cohérence et cette constance à toutes les échelles dans les jours qui viennent. C'est indispensable pour faire face tous ensemble à la crise à laquelle nous sommes confrontés et, j'en suis convaincu, dont nous allons sortir peut-être même plus forts si nous sommes capables et c'est ce à quoi nous nous engageons ici dans le 18^{ème} avec l'ensemble de mon équipe, si nous faisons en sorte d'utiliser cette crise pour mettre en œuvre des politiques publiques nouvelles, innovantes et surtout pour continuer à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris. Vous pouvez compter sur nous pour le faire.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade, ces premiers éléments d'actualité, mais je proposerais dès qu'on y verra un peu plus clair, peut-être dans une semaine ou plutôt même dans 15 jours que nous fassions un point avec les différents groupes politiques si vous le souhaitez, pour venir plus précisément dans les mesures que nous serons amenés à prendre.

En attendant, sur cette question, si un certain nombre d'élus souhaitent prendre la parole.

Léa BALAGE EL MARIKY : Effectivement, notre mission, c'est de continuer à être au plus près des besoins des habitantes et des habitants et de continuer aussi la mission pour laquelle nous avons été élus, c'est-à-dire conduire le projet que nous avons présenté ensemble il y a quelques mois.

Pourtant, comment apporter une parole sereine alors que tous les matins, on se demande quelle nouvelle outrance sera formulée ? Quelle nouvelle horreur frappera ? Comment parler d'espoir alors que nous attendons de manière fébrile une nouvelle vague d'un virus qui nous a surpris et dont nous souffrons déjà ?

Les écologistes n'ajouteront pas de crises à la crise. Nous serons constructifs pour faire le bilan des actions gouvernementales et locales, mais nous le disons ici, ce confinement et cette pandémie, c'est une manifestation du désordre du monde.

Cette crise sanitaire possède une crise écologique, de l'urbanisation sans limites et de la prédation du vivant, de la déforestation. Quand 70 % des maladies émergentes sont des zoonoses et pour le reste des maladies liées à nos modèles de consommation, notre responsabilité n'est plus seulement d'alerter, mais aussi de changer de modèle.

C'est aussi un désordre du monde quand on voit combien ce virus touche les plus précaires, tue les plus vulnérables. On cumule ici une inégalité sociale et sanitaire.

Le désordre du monde, c'est aussi celui qui privilégie l'économie sur la santé et qui nous fait perdre sur ces deux tableaux. Quelle économie ? Celle qui dit que les cadres télétravaillent et que les chauffeurs peuvent continuer à pédaler pour les livrer. Celle qui a fait exploser le chiffre d'affaires d'Amazon, mais qui a appauvri le commerce de proximité ? Celle qui licencie alors qu'elle a reçu des aides publiques ?

La réponse du gouvernement, c'est la responsabilité individuelle : ne tombons pas malades pour sauver les hôpitaux. Mais d'où parlent-ils ? Des villes qui ne consultent pas avant d'annoncer pêle-mêle des restrictions de liberté auxquelles nous consentons. Des lits d'hôpitaux qu'ils ont fermés alors que la santé devait être la priorité quoi qu'il en coûte et, pire encore, en stigmatisant les jeunes qui seraient en partie la cause de l'augmentation des contaminations. Il sacrifie une génération qui n'aura ni le plein emploi, qui ne sera ni propriétaire et connaîtra toutes les conséquences du dérèglement climatique. Quand les lycéens demandent aujourd'hui une application du protocole sanitaire dans leurs établissements, on leur envoie les forces de l'ordre comme toute réponse. Voilà l'horizon pour notre jeunesse.

Alors, il n'est plus l'heure de citer Gramsci, il est temps d'apporter la lumière en agissant. Je sais que tous les élus de la majorité, de l'opposition sont au service de leur mandat, de l'intérêt général. Nous sommes mobilisés sur le terrain en soutenant les habitants, les commerces, les associations. Tout comme les services de la Ville que vous avez remerciés, M. le Maire, les associations et celles et ceux qui apportent leur pierre en livrant des courses, en imprimant des attestations par exemple.

Nous agissons aux côtés de l'ensemble de la majorité, pour l'ensemble des habitantes et habitants du 18^{ème} arrondissement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je peux souscrire à une grande partie de vos propos. Je crois que ce qu'il faut que nous comprenions tous, c'est que cette crise sanitaire est profondément douloureuse et difficile, d'abord parce qu'elle suscite la controverse scientifique. On le voit sur les plateaux de télévision tous les jours et qu'il est difficile pour les scientifiques, toujours de bien mesurer l'ampleur et la durée de ce virus.

Il est difficile pour toutes celles et tous ceux qui ont des responsabilités de pouvoir prendre des mesures qui, dans la durée, peuvent être certaines. Donc, il faut avoir une grande capacité d'adaptation, de réactivité, de pragmatisme pour protéger les Français, pour protéger les Français dans leur santé notamment les plus vulnérables. Ça doit être une priorité parce que c'est en protégeant un maximum de Français, en réduisant les contacts, en renforçant les gestes barrières, que l'on pourra à terme réduire la propagation de l'épidémie et donc, reprendre la vie que nous aimons, la vie sociale, la vie économique et culturelle, cette vie que nous chérissons.

Ce que je voudrais dire, et je ne m'adresse pas aux personnes qui sont ici présentes, mais de manière générale, ce qu'on peut entendre ici ou là des y'a-qu'à et des faut-qu'on. C'est tellement facile.

Je pense qu'il faut, dans ces circonstances difficiles et douloureuses, on le voit partout en Europe et dans le monde, cette crise est difficile à juguler parce qu'il y a beaucoup d'inconnus.

Je crois qu'on reconnaît un homme ou une femme d'État à sa capacité à garder le sens des responsabilités, du sang-froid et aussi le sens de la rationalité.

Nous avons besoin de pédagogie. Il n'y a jamais suffisamment de pédagogie. C'est le travail du gouvernement. C'est aussi le travail de l'ensemble des pouvoirs publics et de toutes celles et tous ceux qui ont des responsabilités.

Il faut savoir évidemment concerter et écouter les élus locaux, celles et ceux les acteurs économiques, sociaux et associatifs qui ont des idées, mais en même temps, il faut savoir aussi décider dans l'intérêt général.

Donc, je veux insister sur ce point. Ce sera ma conclusion. Nous sommes devant une crise difficile, douloureuse. Ce virus, il tue. Ce virus, il est extrêmement dangereux. Aujourd'hui, un Parisien rentre à l'hôpital tous les quarts d'heure.

Nous avons un immense défi devant nous. Je pense que c'est dans le rassemblement et dans l'unité que nous pourrons trouver les solutions pour sortir de cette crise sanitaire, affronter la crise économique et sociale qui est très virulente. Transformer notre modèle, ça a été expliqué tout à l'heure et tirer des leçons de ce qu'il faut faire notamment sur le plan écologique. Surtout rassembler la nation qui n'a pas besoin de fractures supplémentaires.

Ian BROSSAT : Quelques mots à mon tour au nom du groupe Communiste Génération. Ça a été dit tout à l'heure par vous, M. le Maire, la situation sanitaire, tout le monde le reconnaît, est une situation extrêmement grave. Dans une situation comme celle-là, à l'heure où nous nous parlons, nous ne voyons pas bien ce qu'on pourrait faire d'autre que de confiner. Donc, l'esprit de responsabilité doit primer et notre groupe soutient la décision qui a été prise de confinement.

Nous pourrions d'ailleurs nous interroger sur le choix qui a été fait d'un confinement relativement léger par rapport au premier confinement avec un paradoxe. C'est que d'un côté, on nous dit que la vague épidémique sera encore plus forte que la première et dans le même temps, le confinement mis en place est un confinement plus léger. Nous le voyons d'ailleurs dans nos rues qui sont relativement fréquentées, pas autant qu'en temps normal, mais relativement fréquentées.

Nous verrons bien d'ailleurs si cette stratégie qui vise à mettre en place un confinement plus léger fonctionne ou pas. Nous verrons en fonction des résultats qui nous seront annoncés dans les semaines à venir.

Je pense que dans une situation comme celle-là et j'en viens au rôle spécifique que nous pouvons avoir comme municipalité, comme département, c'est d'être aux côtés de ceux qui souffrent le plus de ce confinement. C'est d'être aux côtés des plus fragiles, de ceux qui économiquement, socialement seront les plus en difficulté et les plus impactés. En tout cas, c'est ce que mon groupe ici dans le 18^{ème}, nos groupes au Conseil de Paris soutiendront.

La Ville, le Département, lors du premier confinement ont mis en place des mesures de soutien aux plus fragiles et il va falloir continuer à le faire. Nous avons eu par exemple une réunion ce matin avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Nous allons par exemple mettre en place une cellule d'appel avec la protection civile pour appeler nos locataires âgés. Tous les plus de 70 ans auront un appel une fois par semaine pour voir ce dont elles ont besoin, livraison de repas, par exemple ; problèmes dans leur appartement qui méritent une intervention. En tout cas, être aux côtés des seniors, être aux côtés des plus fragiles.

Il faut aussi les soutenir économiquement. Il va falloir amplifier les mesures, par exemple visant à échelonner les loyers. En tout cas, faire en sorte que personne ne soit mis sur le côté et que notre ville soit plus que jamais une ville solidaire de ceux qui en ont besoin particulièrement dans ce moment compliqué.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous en venions à notre ordre du jour des délibérations.

J'ai reçu un certain nombre de demandes d'inscriptions que je vais appeler au fur et à mesure. Je vous propose néanmoins que nous votions la délibération les unes après les autres, dans l'ordre qui était fixé par l'ordre du jour pour permettre à chacun de s'y retrouver.

Nous avons approuvé l'inscription d'un ordre de jour complémentaire et la nécessité de nous réunir par voie dématérialisée.

18202033MA – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020.

Eric LEJOINDRE : J'en viens à la délibération qui consiste à approuver le compte rendu de la précédente séance du Conseil d'arrondissement qui, je crois, n'appelle pas de difficulté.

JEUNESSE

2020 DJS 143 – Subventions 100 000 € (50 000 € Ville de Paris ; 50 000 € Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 14 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives ».

2020 DJS 151 – Subventions (28 500 €), 5 conventions annuelles d'objectifs avec 11 associations de jeunesse (10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'insertion socioprofessionnelle / emploi.

2020 DJS 152 – Subventions (7 500 €), 2 conventions annuelles d'objectifs avec 2 associations de jeunesse (10^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}) au titre des pratiques artistiques et des cultures urbaines.

Eric LEJOINDRE : Je n'ai pas connaissance de souhait d'intervention sur ce sujet. Je crois qu'elles recueillent l'unanimité. Si ce n'est pas le cas, faites un signe dans le tchat.

PARENTALITE

2020 DASCO 39 – Subvention (14 350 €) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

2020 DFPE 108 – Subventions (168 750 €) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives.

Rudolph GRANIER : Mon intervention portera sur une demande de votes dissociés pour l'assemblée citoyenne des originaires de Turquie. M. le Maire, il est difficile après tous les échanges que nous venons d'avoir de ne pas répondre à cette demande répétée de la part du groupe d'opposition au sein du Conseil d'arrondissement et au sein de la Ville de Paris.

Maintenant, je pense que je dirais que c'en est trop. Donc, nous saisissons l'inspection générale de la Ville de Paris et nous ne comprenons pas que cela n'ait pas déjà été le cas. Si l'évaluation a été menée sur cette association, nous souhaiterions pouvoir bénéficier de la publication, mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Je ne reviendrais pas sur les propos clairement antirépublicains de cette association. Je souhaite ici attirer votre attention sur les effets que peuvent représenter ces structures-là, pire encore.

Nous saluons la mise en place de la charte d'engagement réciproque entre l'État, les mouvements associatifs et les collectivités territoriales. Nous saluons également la charte d'engagement réciproque entre la Ville de Paris et les associations. C'est un document qui a le mérite d'exister. Cette charte porte mention, je cite, du respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité avec un objectif de lutte contre les discriminations définies par la loi.

En revanche, nous regrettons deux choses. Évidemment le caractère non contraignant de ces bonnes intentions et nous regrettons également que l'ACORT n'ait jamais signé cette charte. Donc, nous vous demandons ainsi un état des signatures avec les associations du 18^{ème} arrondissement sur cette charte.

Vous acceptez en réalité à longueur de délibérations de sous-traiter des pans entiers des compétences municipales et départementales. Cette inclinaison fâcheuse sans contrôle strict ouvre la voie à une mainmise sur nos enfants, sur nos jeunes.

En résumé, suite à la demande de vote dissocié sur l'association, nous voterons contre spécifiquement cette subvention et nous voterons en faveur du reste.

Eric LEJOINDRE : C'est un débat qu'on a eu. Donc, on ne va peut-être pas y revenir. Juste rappeler d'abord d'une part que l'ACORT n'intervient pas dans le 18^{ème}. Donc, on aura beaucoup de difficultés nous ici à vous donner des éléments plus précis. Mais je laisse tout de suite la parole à Sarah PROUST et puis, on en vient au vote.

Sarah PROUST : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit par M. le Maire. Juste sur la question des associations puisque vous pointez une association, mais en réalité, c'est un débat qui a déjà existé sur un certain nombre de structures.

Toutes les délibérations, toutes les subventions aux associations répondent à des délibérations-cadres et ces délibérations-cadres exposent très clairement les droits et les obligations, les devoirs des associations au regard des publics qu'elles touchent.

D'abord, évidemment sur la nécessité de remplir les missions pour lesquelles nous contractualisons avec elles et nous avons un grand nombre d'éventails, enfin un grand éventail de solutions lorsque des associations ne respectent pas à la fois les missions qui leur sont confiées, mais aussi les cadres républicains dans lesquels nous devons interagir les uns et les autres.

Donc, je sais que vous avez déjà pointé cette association. Un travail a été fait et jusqu'à preuve du contraire, si nous décidons de poursuivre ce partenariat dans un certain nombre d'arrondissements, c'est que cette association respecte un certain nombre de sujets qui sont importants pour la Ville de Paris, mais j'imagine que nous aurons à nouveau ce débat-là ensemble dans les semaines et les mois à venir donc avec plus d'informations peut-être.

Gérald BRIANT : Ce sont des accusations relativement gratuites qui sont posées contre une association. Si M. GRANIER essayait de s'intéresser un peu plus à ce que fait cette association, il découvrirait que cette association qui est turque dans le 10^{ème} arrondissement a la particularité de défendre les populations kurdes. Populations kurdes qui sont en premier lieu face à Daesh, Daesh qui a sévi à Vienne.

Donc, ce que je veux dire, c'est qu'il faut vraiment faire attention et ce n'est pas tiré dans la bonne direction parce qu'en l'occurrence, il faut plutôt se féliciter de ce que fait cette association sur le terrain. Une association qui, de mon point de vue, mérite qu'on arrête de pointer les feux régulièrement contre elle tel qu'a choisi de le faire la droite.

Eric LEJOINDRE : Je crois de toute façon qu'il est prévu une audition en commission du Conseil de Paris sur ce sujet, puis, on aura l'occasion de revenir en fin de conseil à l'occasion d'un vœu plus précisément sur notre relation avec les associations. Je vais redire ici que moi, je n'ai pas du tout le sentiment que nous sous-traitons des pans de politiques publiques aux associations. Je pense qu'on est dans une logique de coopération.

Un certain nombre d'actions sont mieux réalisées directement par des fonctionnaires dans la Ville de Paris, il y en a beaucoup, mais que le lien que nous avons avec les associations est indispensable pour un certain nombre de fonctions. Ce n'est pas de la sous-traitance. C'est d'utiliser les compétences là où elles sont et les compétences du monde associatif sont très grandes.

Sur la DFPE 108, je note un vote contre des membres du groupe Changer Paris 18^{ème} et abstention de la part de l'ensemble du groupe Indépendants et Progressistes.

CULTURE

2020 DAC 330 – Subventions (50 614 €) et conventions avec huit écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif « Musique pour tous ».

2020 DAC 331 – Subvention (3 000 €) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18^{ème}).

2020 DAC 631 – Subventions (4 000 €) à deux associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville (18^{ème}).

2020 DAC 720 – Subventions (20 000 €) et avenants avec les associations Le Bal et la Maison de la Poésie.

Eric LEJOINDRE : Les délibérations 330, 331 et 631 n'ont pas fait l'objet de demandes d'inscription.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, cette subvention de 20 000 € interroge sur votre sens des priorités pour le pont Saint-Ange. Je souhaiterais ne pas entendre dire une nouvelle fois que je suis contre la culture parce que ça n'a pas beaucoup de sens.

En réalité, le pont Saint-Ange en face sur la jonction 10^{ème} est un haut lieu d'errance et c'est également une infrastructure urbaine majeure, dont vous ne faites rien à part des photos en guise de patch le long de cette promenade.

L'exposé des motifs de cette subvention est épique. Je cite : au premier regard, rien ne distingue les titres détournés de ceux familiers rangés dans nos bibliothèques. Un second regard crée de l'amusement dans une complicité avec le regardeur qui aura déchiffré l'énigme littéraire ainsi posée.

Je rajouterai un troisième regard, vous vous retournez, vous croisez deux dealers et trois toxicomanes échapper de la salle de shoot en contrebass.

Ceci pour nous ne correspond ni aux urgences ni aux besoins des riverains et des Parisiens. Nous voterons contre cette subvention qui ne remet certes pas en cause les qualités artistiques des auteurs.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à Violaine TRAJAN. Je ne vais pas pouvoir m'empêcher de faire néanmoins un petit commentaire puisque vous parlez du pont Saint-Ange. Il s'avère que le pont Saint-Ange avait un temps pas si lointain pris un autre nom, on appelait ça les terrains Eurovia et c'était le site principal du campement indigne du 18^{ème} arrondissement de Paris.

Aujourd'hui, le pont Saint-Ange, c'est un lieu, un espace culturel dont on peut penser absolument ce qu'on veut. C'est aussi sans doute un des lieux de la promenade urbaine qui attire le plus de public puisque c'est là que nous avons installé les modules de street-skate et donc, nous avons à cet endroit-là, contrairement à ce que vous racontez, une présence positive très importante d'habitants du 18^{ème} et du 10^{ème} qui viennent notamment en famille.

Donc, s'il y a bien un lieu qui ne correspond pas à la caricature que vous faites, c'est bien le pont Saint-Ange et je pense que nous allons à juste raison continuer à travailler sur cet espace, mais je laisse tout de suite la parole à Violaine TRAJAN.

Violaine TRAJAN : Je ne vais pas ajouter beaucoup plus. C'est une délibération qui porte sur la concrétisation de deux expositions qui se développeront bientôt à partir du mois d'avril sur le pont Saint-Ange. Une première qui est coréalisée par le Bal, l'établissement que l'on apprécie notamment pour mettre en avant les jeunes talents et aussi d'autres. La Maison de la Poésie pour une deuxième exposition qui se déploiera à partir du mois de mai.

En effet, soutenir ces projets aujourd'hui à cet endroit est important puisqu'effectivement, ça fait vivre l'espace. Ça interpelle ; c'est l'occasion de faire passer des messages, de valoriser l'histoire et le patrimoine de ces quartiers puisqu'il s'agit de projets qui se déploient entre les quartiers Barbès et Stalingrad qui ont fait l'objet de réhabilitation et de réaménagement de qualité.

Donc, ces projets sont tout à fait appréciés et appréciables et nous continuerons à les soutenir comme celui d'ailleurs aujourd'hui un peu plus puisque les musées étant fermés, si on a l'occasion de se rendre avec les attestations à son travail ou à l'école ou autres parts, de passer par là. C'est très agréable de voir l'exposition qui est aujourd'hui, Condition Ovine de l'artiste Nabil BOUTROS, qui a été coréalisée avec l'Institut des cultures d'Islam.

Pour terminer, vous dire que cette programmation est construite en partenariat avec plusieurs acteurs, festivals et institutions culturelles de proximité, les mairies d'arrondissement, la Direction des affaires culturelles et le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

Toutes ces raisons nous motivent et j'espère que vous voterez pour cette délibération. Il s'agit de deux projets, de 2 fois 2 000 € pour des prochaines expositions que nous avons hâte de retrouver au printemps.

Carine ROLLAND : Je ne peux pas m'empêcher non plus de dire combien ce projet sur le pont Saint-Ange est non seulement important artistiquement, mais politiquement aussi puisque la programmation est beaucoup construite autour de photographes féminines et les deux projets mentionnés par Violaine TRAJAN n'y font pas exception.

La photographie est un art dans lequel les femmes ont parfois du mal à s'illustrer et nous avons fait le choix dès la précédente mandature avec M. le Maire, avec la Ville de Paris, Christophe GIRARD à l'époque, de pousser autant que possible des photographes femmes dans cet espace. C'est le cas avec Randa MAROUFI dont nous avons parlé lors du précédent Conseil d'arrondissement, Conseil de Paris. C'est le cas dans ce que nous faisons et dans ce que vous faites particulièrement dans le 18^{ème} à Louise de Marillac et je tenais à le signaler ici ce soir.

Eric LEJOINDRE : Concernant la délibération DAC 720, elle recueille un vote contre de la part des élus du groupe Changer Paris, vote favorable de l'ensemble des autres élus.

VIE ASSOCIATIVE

18202034MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à M. le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux.

Eric LEJOINDRE : Les délibérations concernant l'inscription à la MVAC n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.

AFFAIRES SCOLAIRES

2020 DASCO 38 – Lycées municipaux-Subventions (48 413 €) pour le soutien aux projets éducatifs.

2020 DASCO 129 – Collèges publics parisiens et lycées municipaux – Dotations de fonctionnement (156 424 €), plan de prévention des inaptitudes (720 163 €), subventions pour travaux (245 566 €).

Eric LEJOINDRE : Je vous informe qu'à la demande de l'adjoint à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires, je retire de l'ordre du jour la délibération DASCO 137 qui concernait la possibilité d'occuper les cours d'écoles et de collèges. Vous imaginez bien, compte tenu du contexte sanitaire, cette délibération n'a plus tellement d'objet en la matière. Donc, elle sera reproposée sans doute un peu plus tard, mais je voulais indiquer que Pierre-Yves BOURNAZEL ainsi que Anne GIUDICELLI avaient souhaité s'inscrire sur cette délibération, mais que ces inscriptions n'ont plus lieu d'être puisqu'elle est retirée.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 28 – Subventions (161 057 €) et conventions pour 2 Multi Accueil de l'association Léo Lagrange dans le 18^{ème}.

2020 DFPE 91 – Subventions (4 634 500 €), avenants n°4, n°3, n° 2, n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 104 – Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16^{ème}) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €).

2020 DFPE 110 – Subvention (2 142 300 €) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF.

2020 DFPE 141 – Subvention (124 504 €), et avenant n°4 à l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18^{ème}) 3/ 5.

2020 DFPE 150 – Subvention (63 288 €), avenant n°4 à l'association La Chouine (18^{ème}) pour la crèche parentale (18^{ème}).

Eric LEJOINDRE : Concernant les délibérations DFPE, donc qui sont des financements et des subventions pour les crèches. Là encore, je crois qu'elles recueillent toutes l'unanimité. Je vais néanmoins les citer. Donc, la DFPE 28, 91, 104, 110, 141 et 150 n'ont pas fait l'objet de demandes d'inscription. Je n'en vois pas sur mon écran.

POLITIQUE DE LA VILLE

2020 DDCT 50 – Subventions (20 000 €) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

2020 DDCT 76 – Subventions (178 942 €) à 11 associations situées en quartiers populaires et avenants à des conventions.

2020 DDCT 77 – Subventions à 60 associations pour le financement de 64 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 3^{ème} enveloppe et Conventions).

2020 DDCT 78 – Subventions permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 4 associations pour le financement de 4 projets dans les quartiers populaires.

2020 DDCT 79 – Subventions (47 500 €) à 10 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

2020 DDCT 80 – Subventions (271 992 €) à 45 associations pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

2020 DDCT 81 – Subventions (150.000 €) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

2020 DEVE 39 – Subventions (41 800 €) à 13 associations pour le financement de 18 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville.

Eric LEJOINDRE : Concernant la Politique de la Ville, sur l'ensemble des délibérations 50, 76, 77, 79, 80, 81 ainsi que la DEVE 39, pas de demande d'inscription. J'ai néanmoins une demande d'inscription concernant la DDCT 78, subvention permettant l'amélioration et de développement d'usages positifs de l'espace public à quatre associations pour le financement de quatre projets.

Rudolph GRANIER : Il s'agissait bien de la DDCT 76 et il est indiqué dans l'exposé des motifs un vandalisme, un vol de matériel à la Maison Queneau. Nous notons le sort qui s'abat sur ce quartier en dessous de La Chapelle, mais je souhaitais savoir si une plainte avait été déposée, si les assurances ne pouvaient pas se substituer à la Ville à mon avis dans le cadre d'une dégradation.

La DDCT 78 fait état d'une subvention pour l'association des commerçants de la Goutte-d'Or. Deux interrogations, sans aucune polémique. Nous comprenons qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année. Donc, nous souhaitons savoir quel est le montant global de la subvention à cette association. D'autre part, nous souhaiterions savoir si un dispositif de soutien identique pour les fêtes de fin d'année est prévu pour toutes les associations de commerçants du 18^{ème}.

Nous voterons en faveur de la DDCT 78 et 76. Il s'agit de deux points d'éclaircissement.

Eric LEJOINDRE : Maya AKKARI, si vous avez d'ores et déjà un élément de réponse sur la Maison Queneau et ensuite peut-être Jean-Philippe DAVIAUD pour compléter.

Maya AKKARI : Sur la Maison Queneau, la subvention ne vise pas à réparer les dégâts du vandalisme. Ceux-ci ont été réparés par le bailleur.

Je ne sais pas si c'est en lien avec la suite.

Rudolph GRANIER : Alors, si, il est clairement fait état. Je vais retrouver la délibération.

Eric LEJOINDRE : On va laisser Maya AKKARI vérifier et répondre.

Maya AKKARI : En fait, nous, dans une politique de gauche de gestion de la ville, nous considérons que quand il y a des dégradations, quand il y a des mésusages, il n'y a pas qu'une réponse sécuritaire. Nous considérons que nous devons apporter une réponse y compris sur la vie sociale, quotidienne des jeunes gens, des jeunes femmes à l'origine de ces dégradations.

Donc, nous, cette subvention, elle vise à équiper le local positivement et accentuer l'effort sur ce local suite au vandalisme et du coup, on va écouter et animer davantage ce local. Mais on ne va pas réparer avec cet argent-là des portes, etc.

Après, il y a du petit matériel qui a été dégradé. Peut-être que sur l'assurance, il y a une question de seuil et qu'une table qui a été cassée, etc., mais c'est surtout reprendre la main sur ce local et l'équiper positivement. Ça, c'est sur la DDCT 76.

Sur la DDCT 78, si vous le permettez M. le Maire, je propose quand même d'apporter une réponse parce que je ne suis pas sûre que M. GRANIER fasse la différence entre la Politique de la Ville et le droit commun. Là, la question qu'il pose, c'est une question de droit commun.

Est-ce que toutes les associations de commerçants vont être soutenues, je laisserai mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD y répondre. En tout cas, dans les quartiers populaires en Politique de la Ville, les associations de commerçants sont moins riches que les autres. Mon collègue expliquera que pour les illuminations, ça doit être les associations qui doivent être porteuses de projets et que nous, nous pouvons les soutenir ensuite.

Cette subvention vise à soutenir l'action de l'association sur le long terme sur la fin d'année et pas uniquement pour les illuminations. L'année dernière, M. GRANIER, je ne pense pas que vous y étiez à la fête de fin d'année des commerçants, avec M. le Maire, nous y étions sous la pluie et dans le froid. Il y a eu des animations, un repas pendant une semaine.

Jean-Philippe DAVIAUD : Dans ces jours où le sujet des commerces est un sujet très chaud, je voulais quand même apporter quelques précisions compte tenu de la situation dans laquelle ils étaient déjà à la sortie du premier confinement et évidemment, la situation dans laquelle ils vont être en sortant, on ne sait quand, du deuxième.

Puis, la période à laquelle on est évidemment, les fêtes de Noël dans même pas deux mois maintenant. Donc, la question des illuminations à tout point de vue est une question importante et pas plus tard que ce matin, nous étions en réunion avec l'adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, Olivia POLSKI, qui nous a indiqué qu'il y avait une intention particulière à la demande de la Maire de Paris pour un soutien, pour apporter un soutien aux associations de commerçants, plus important que d'habitude afin de leur permettre dans la situation économique très compliquée dans laquelle sont les commerces qui fait que dans la plupart des cas, ils sont dans l'incapacité d'honorer leurs cotisations auprès de leurs associations. Que dans ces conditions-là, la Ville puisse faire un effort supplémentaire de financement de ces associations de commerçants pour que les illuminations puissent bel et bien avoir lieu comme chaque année.

Eric LEJOINDRE : Nous allons bien sûr y veiller. Si j'ai bien compris les interventions des uns et des autres, l'ensemble de ces délibérations recueillent l'unanimité. Si ce n'est pas le cas, faites-moi signe.

LOGEMENT ET URBANISME

2020 DCPA 36 – COMMUNICATION SANS VOTE – PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

2020 DLH 70 – Réalisation dans le cadre d'une VEFA 34, rue Championnet (18^{ème}) d'un programme de création d'une résidence-accueil comportant 25 logements PLA-I par RATP Habitat.

2020 DLH 84 – Location de l'immeuble 35-37, rue Léon (18^{ème}) à HSF – Bail emphytéotique.

2020 DLH 143 – Réalisation Îlot Custine (18^{ème}), d'un programme de construction neuve de 33 logements sociaux PLUS par la RIVP – Modification des prêts PLUS garantis par la Ville (5 794 740 €).

2020 DLH 161 – Réalisation, 110, rue de Clignancourt (18^{ème}) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (4 PLA I – 4 PLUS – 2 PLS) par AXIMO.

2020 DLH 172 – Location de l'immeuble 6bis et 8, passage Ramey (18^{ème}) par l'EPFIF à la RIVP – convention spécifique.

2020 DU 64 – Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2019.

2020 DU 85 – Projet Belliard/ RATP – Avis sur étude d'impact du projet immobilier Halte urbaine Belliard (18^{ème}).

2020 DU 97 – APUI IMGP 2 – Site Clignancourt côté Puces (18^{ème}) – Désignation lauréat – Cession – Servitudes et conventions – Demandes administratives – Classement domaine public de voirie.

Eric LEJOINDRE : On en vient à la thématique suivante sur laquelle un grand nombre d'élus se sont justement inscrits. Il s'agit des délibérations concernant le logement et l'urbanisme. Je vous propose à chacun d'intervenir globalement sur l'ensemble des délibérations, pour que Mario puisse répondre d'un bloc.

Rudolph GRANIER : Deux interventions qui avaient été notées. Je communiquerai avec votre chef de cabinet les votes d'abstention notamment sur la DLH 143. Peut-être faudra-t-il les passer une par une.

Sur la DLH 84, la location de l'immeuble au 35-37 rue Léon dans le 18^{ème}, quelques points d'étonnement sur la politique du logement social. Les bâtiments qui sont préemptés se situent dans un quartier qui est déjà très marqué par les difficultés sociales et réaliser des logements sociaux va encore contribuer à concentrer davantage de difficultés.

Sachant qu'il existe un théâtre à cet endroit, il serait peut-être mieux d'y maintenir une activité d'intérêt général en y implantant par exemple un équipement public qui contribuerait à niveler par le haut le quartier.

Enfin, le prix d'acquisition au regard de la valeur normale du marché pour ce xxx capitalisé technique nettement contestable sur laquelle nous reviendrons, paraît totalement démesurée puisque l'écart est plus de 400 000 €. Donc, sur la DLH 84, cette politique dispendieuse évidemment requiert un vote contre.

La DLH 161 à présent, nous sommes contre la politique d'acquisition au conventionnement qui assèche le marché, fait monter les prix tout en chassant les classes moyennes à Paris. Le quartier Amiraux-Simplon est de plus déjà bien pourvu en logements sociaux et cette opération immobilière risque d'accentuer un déséquilibre existant.

Cette acquisition au prix fort relève d'une politique que nous considérons comme dispendieuse et que nous ne saurions soutenir. En conséquence de quoi, nous voterons également contre.

J'imagine qu'on est OK sur les délibérations portant sur le logement et l'urbanisme.

La DU 85, c'est un peu plus long. Tout d'abord, déjà, je considérais que la forme n'était pas tout à fait respectée puisqu'il manque la pièce annexe essentielle, à savoir le projet de délibération, qui fait référence à un dossier qui n'est pas annexé dans nos documents de séance.

Ce qui est notable, trois points, sur cette délibération, c'est l'absence de concertation. L'exposé des motifs indique qu'à l'issue de la consultation, le projet de la société Linkcity a été retenu. Sur le terrain, en réalité, les habitants ne sont pas du tout au courant et on ne trouve aucun bilan de cette concertation.

Deuxième point, la construction de la parcelle sur dalle surélevée semble relever d'un choix purement financier en réalité. Il s'agit de valoriser un volume qui serait devenu constructible à moindres frais. Malheureusement, cela risque de créer un îlot hors sol, replié sur son patio central qui serait inaccessible aux passants. Cette conception se croise à la volonté pourtant affichée de connecter cette immense parcelle à son quartier. Un quartier qui, rappelons-le, est l'un des plus enclavés de Paris, notamment en raison de la coupure occasionnée par cette parcelle qui enferme le côté nord.

Enfin, ce nouvel ensemble devrait être accessible par un cul-de-sac. L'emprise du projet immobilier est d'environ 18 000 m² et se situe sur une emprise avec un seul et unique accès par la rue Championnet.

J'ai l'impression que le projet ne profitera pas au quartier puisque le programme n'a manifestement pas pour finalité de vitaliser le quartier. Les seules fonctions utilisables par les habitants seront le local associatif assez excentré ; l'espace de loisirs qui représente 6,6 % de surface du projet et les éventuels commerces pour 1,8 % de la surface totale, donc, à moins de 10 % du total réalisé. Il ne s'agit pas d'un projet pour le quartier, mais des miettes et juste d'excuse pour cocher la case utilité locale.

Concernant les commerces, il est indiqué commerces ou activités. Ce sont vraisemblablement des activités et non des commerces et c'est fort dommage parce que le quartier Amiraux-Simplon est marqué par une forte mono activité de commerce dit ethnique de l'épicerie de la coopérative l'Ours, très appréciée, j'y vais moi-même, mais elle est fermée aux personnes qui ne sont pas adhérentes.

L'impact environnemental, enfin, l'exposé des motifs évoque une étude d'impact qui n'est pas jointe au dossier. La question en fait sur cette partie-là des déplacements est centrale dans un quartier qui a été volontairement embolisé par une politique d'aménagement de voirie qualifiée de catastrophique par nombre d'habitants avec le blocage de la porte des

Poissonniers, les corona pistes, génératrices d'embouteillages à toute heure. L'impact d'un emplacement lié aux nouveaux habitants et nouveaux utilisateurs n'est pas du tout envisagé. Donc, il importe à mon sens de renforcer la desserte de ce quartier par des transports collectifs sachant qu'aucune ligne de bus ne dessert actuellement l'entrée de ce site à l'extrémité de la rue de Clignancourt.

Enfin, un point sur lequel vous devriez être sensible, M. le Maire, je m'étonne que vous ne le soyez pas plus d'ailleurs, c'est la performance énergétique des bâtiments qui ne semble pas non plus être au mieux ainsi que le relève le projet de résidence sociale pour personnes déficientes psychiques. Ce projet mériterait d'être lié à un réseau de distribution de foyer urbain. On ne voit pas d'ambition en réalité.

Donc, quelques points positifs pour ce projet, mais beaucoup de points négatifs et de nombreuses zones d'ombre. Il est conçu totalement en méconnaissance du quartier sans avoir associé ses habitants et ce que je dénote de plus important, c'est qu'on reste dans le moins-disant environnemental.

Nous avons ici l'occasion de tirer les enseignements des différentes vagues de chaleur subies par Paris et vous nous proposez du béton, du bruit et des risques industriels. Le seul objectif qui ressort des éléments transmis est un objectif financier à court terme qui vise à rentabiliser le terrain à très brève échéance, mais sans se soucier de son environnement urbanistique et humain.

J'en termine par là, M. le Maire. On s'achemine vers une succession de petits projets sans envergure pour les différents terrains qui composent cette immense parcelle, le tout sans aucune vision et sans aucun souffle. J'en tiens pour preuve une future étude que vous proposez, une étude urbaine conjointe sur le devenir de la porte des Poissonniers. Vous mettez la charrue devant les bœufs, mais il conviendrait d'avoir plutôt cette vision pour la porte des Poissonniers et ensuite d'adapter un projet sur cette emprise RATP. En fait, c'est un manque de méthode criant. Ce n'est pas la première fois que nous le déplorons.

Pour ce qui concerne la DU 85, nous voterons contre. Je vous remercie et j'en ai terminé sur les délibérations logements et urbanisme, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : J'aurais l'occasion de revenir sur cette intervention. Je voudrais rappeler néanmoins deux choses. La première, c'est que ce projet Belliard est porté par la RATP avec un objectif qui n'est pas complètement absurde qui est celui de permettre l'électrification des lignes de bus. Ce n'est pas complètement rien.

Deuxièmement, je rappelle que le donneur d'ordre de tout ça et ceux qui éventuellement, pour avoir un projet encore plus ambitieux, auraient pu proposer notamment des financements publics, c'est la Région Ile-de-France présidée par Valérie PECRESSE.

La réalité, c'est qu'il est demandé à la RATP de financer toute seule l'électrification de son réseau de bus. Donc, je pense que chacun mériterait de regarder de plus près ce projet qui est très grand, Mario GONZALEZ aura l'occasion d'y revenir, de la caricature que vous en faites, premier élément.

Deuxième élément, de rappeler quand même quel est l'acteur de ce projet qui n'est pas un projet porté directement par la Ville de Paris, mais par la RATP et l'exigence qui est celle du principal donneur d'ordre de la RATP, c'est-à-dire la Région Ile-de-France présidée par Valérie PECRESSE que je crois vous connaissez bien, de faire en sorte que l'électrification des lignes de bus se fasse en valorisant les parcelles. Ce n'est pas une décision de la Ville, c'est une décision qui est liée à un choix de l'autorité organisatrice des transports.

Christian HONORE : M. le Maire, j'interviens d'une manière générale. J'ai retiré un vœu et je voulais parler du problème de chauffage qui se trouve dans la résidence Charles Hermite. Plusieurs locataires nous ont interpellés avec M. BOURNAZEL pour nous dire qu'il y a des problèmes de dysfonctionnement du chauffage. Aujourd'hui encore, on m'a appelé pour me dire que dans certains appartements, il y a plus ou moins de chauffage et lorsqu'il y a du chauffage, il n'y a pas d'eau chaude.

Alors, je suis intervenu et j'interviens parce que quand même, nous sommes déjà intervenus en novembre 2018 et en novembre 2019 sur ce même problème, soit par courrier soit au Conseil de Paris.

Donc, j'en profite qu'il est là Ian BROSSAT et Mario GONZALEZ et qu'ils nous disent quel drame frappe cette résidence de Charles Hermite.

Pierre-Yves BOURNAZEL va évoquer les différents votes pour cette délibération, mais je tenais à intervenir sur Charles Hermite parce que nous avons reçu plusieurs coups de téléphone de gens, vous le comprenez bien, qui sont très ennuyés.

Emile MEUNIER : Mes chers collègues, cette délibération nous demande de nous pencher sur l'étude d'impact du projet immobilier prévu par la RATP entre la rue Belliard et la rue Championnet près de la porte des Poissonniers, à la place de l'entrepôt de bus actuel. C'est une emprise au sol de 1,6 ha, donc 16 000 m². Ce quartier a besoin d'un nouveau souffle et d'une nouvelle dynamique. Ce projet à cet égard aurait pu apparaître comme une aubaine.

Cependant, et malgré on va dire son aspect positif qui est de tenter d'aménager le quartier, cependant en l'état, il ne correspond pas à la vision que les écologistes portent pour l'urbanisme et qui, je crois, c'est de la majorité. La vision que l'on va défendre ensemble pour la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique est à venir.

Ce projet a plusieurs défauts et je vais vous les lister rapidement. Il y en a peut-être sur les points principaux qui tiennent à cœur aux écologistes. La place des espaces verts au sol déjà pour commencer. Je parle bien des espaces verts au sol parce que dans la documentation, il y avait une confusion avec les espaces verts et donc, ceux qui sont aux toits. Au sol, on a 2 582 m² sur 16 000, ça fait 16 % d'espaces verts.

Si on prend les habitants, les co-living, c'est 770 personnes, ça fait 3,3 m² d'espaces verts par habitant, c'est insuffisant. Je vous rappelle qu'on a de grandes ambitions sur l'augmentation des espaces verts et que si à chaque projet, on n'atteint pas ces ambitions, je ne vois pas comment on va y arriver à la fin.

En parlant de l'espace vert central d'ailleurs, celui-ci a été ouvert au public à la suite d'un vœu de la majorité et une demande des habitants. Je vais vous rappeler, je crois que c'était en décembre si je ne m'abuse, il y avait eu un vœu sous la précédente mandature, voté à l'unanimité et il y avait eu un gros sujet sur les espaces verts et sur l'ouverture de l'espace central aux habitants.

Alors c'est vrai qu'il a été ouvert, mais pour y accéder, il faut un ascenseur. Donc, là, on n'imagine pas comment à terme cet espace vert pourra véritablement profiter au public et au quartier. En plus, cet espace appartiendra à la copropriété et sans qu'à ce jour, on nous ait rassurés sur les garde-fous, sur le fait qu'il restera bien ouvert au public dans la durée. En l'état actuel des choses, la Ville n'a pas son mot à dire juridiquement puisque c'est de la copropriété, l'ASL, association syndicat libre où elle n'a pas de place.

Sur la densité, on a fait un vœu pour pouvoir diminuer la densité du projet. Ça a été voté à l'unanimité là aussi, à la suite de quoi, il n'y a pas eu une diminution de l'emprise au sol.

Donc, on a exactement le même plan de masse des immeubles. Seulement, un affinage de deux parties d'immeubles, soit une diminution de 1 300 m². Donc, on passe de 26 300 m² de surface de plancher à 25 000 m². Donc, c'est 5 % de surface de plancher. Lorsque la politique et lorsque les élus demandent une dédensification aux partenaires, je ne comprends pas comment on peut se contenter de 5 % seulement. Donc, là aussi, ce n'est pas suffisant.

Un sujet qui me tient à cœur, vous vous en douterez, c'est la place de l'ESS. On a une programmation de 14 700 m² économique, à très grande majorité pour des bureaux, 300 m² pour les commerces. Là aussi, on peut s'interroger sur la vitalité pour le quartier quand seulement 300 m² sont consacrés aux commerces.

En revanche, sur l'ESS, on a 110 m² pour un local associatif. Donc, on parle de moins de 1 % de l'espace économique réservé à l'ESS alors même que l'ESS, c'est de la richesse pour 10 % de l'économie et que sur la feuille de route de l'ESS de notre adjoint, on doit passer à 20 % à la fin du mandat. Donc, si on doit passer à 20 %, il faut quand même à un moment ou à un autre qu'on trouve des locaux pour mettre de l'ESS. On avait eu une occasion ici, elle a été ratée.

Enfin, sur la programmation de logements sociaux, la majorité partage le principe de la mixité sociale et donc, pour cela l'outil du logement social, c'est le meilleur outil, il faut bien le dire et on nous défend. Là, on n'a que 30 % de logements sociaux. Et je renverse la chose. On veut éviter absolument de faire fuir les classes populaires et les classes moyennes et pour ça, il faut éviter d'avoir des logements qui pourront entraîner une spéculation, donc, de la libre accession à la propriété. On achète à 8-10 000 € du mètre et puis, dans cinq ans, on pourrait la revendre 12 000 ou 13 000. C'est ça qui fait fuir les familles.

On a 52 % de logements potentiellement spéculatifs entre l'accession libre à la propriété et l'accession intermédiaire. C'est beaucoup trop selon nous. On aurait pu utiliser l'outil ESS, on ne l'a pas fait, c'est bien dommage.

Alors sur l'aspect Politique de la Ville, il faut le dire, c'est une zone qui cumule de nombreuses difficultés. Donc, on partage l'idée qu'il faille aménager ce quartier.

Nous avons conscience de la nécessité de donner un nouveau souffle avec des équipements de proximité, avec de l'activité économique, du sport, des loisirs, des espaces végétalisés même s'ils sont suspendus. On peut peut-être espérer qu'ils puissent profiter un peu au quartier. C'est pour ça que nous ne voulons pas nous opposer à ce projet. Nous pensons qu'il est encore temps que la RATP propose des améliorations. Je pense à la place des espaces verts et à l'ouverture de ce fameux place centrale vers le quartier. On peut encore dédensifier. On peut encore augmenter la part des associations et de l'ESS dans la programmation.

C'est autant de choses qu'on doit essayer de faire pour faire en sorte que ce projet s'inscrive vraiment dans la vision qu'on partage pour les décennies à venir et qui va se traduire dans la révision du PLU.

Eric LEJOINDRE : Un mot du projet Belliard parce que je pense qu'au-delà de ce qu'on peut penser du projet, c'est un bon exemple de ce que l'urbanisme ne peut pas se vivre sans les contraintes. Je rappelle que ce projet a un objet. C'est un projet de la Ville, ce n'est pas un projet porté directement ni par la Mairie d'arrondissement ni par la Ville. C'est l'électrification qui nous réunit, du garage de bus et le fait que les bus restent intramuros.

À partir de là, puisqu'il faut laisser de l'espace pour les bus, tout projet tourne autour. Évidemment, s'il n'y avait plus les bus, on pourrait imaginer autre chose, mais ce n'est pas le

cœur de ce projet et je pense que cette contrainte-là, elle est essentielle, mais j'aurai l'occasion de le redire.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Je veux d'abord intervenir sur la communication sans vote DCPA 36 qui est relative au programme Paris Fait Paris. Un programme ambitieux de construction d'une centaine d'équipements publics sur Paris. Dire dans le cadre de cette communication sans vote, en tout cas du document qui nous a été fourni, qu'il n'est nulle part fait mention et hélas dans la délibération d'un volet de concertation avec les Parisiennes et les Parisiens. Pourtant, il a fait l'objet d'une exposition pavillon de l'arsenal, de visites de terrains avec le CAUE, de conférences, de rencontres avec un certain nombre de start-up qui sont engagés dans le bâtiment. C'est dommage parce que de la capacité à montrer que nous associons les citoyennes et les citoyens aux décisions dépend aussi la réussite du programme.

Aujourd'hui, il est réussi puisque les différents projets sortent, mais dans la mesure où on avait donné une ambition en termes de participation du public aux choix qui sont faits, je me dis que, on se dit collectivement que c'est dommage que dans cette délibération ne figure rien sur le sujet.

Peut-être juste un propos très rapide sur l'un des équipements du 18^{ème} qui est important, qui est structurant, c'est la future piscine Belliard. Je voulais d'abord, au nom du groupe des élus Écologiste et Citoyen saluer la méthode qui a conduit au choix du lauréat puisque sur proposition de Jacques BAUDRIER à l'époque dans l'exécutif auprès de la Maire, chargé des grands projets, il avait pris l'initiative d'associer au jury l'ensemble des groupes de la majorité à Paris, a fortiori leurs représentants dans l'Arrondissement, dont j'étais. Je pense aussi à Christian HONORE pour l'opposition, mais aussi les habitants et parmi eux, un représentant du collectif Pas Touche le Stade puisqu'on parle d'un équipement qui se trouvera dans le prolongement du stade Championnet.

Je voulais saluer cette méthode et ensuite, sur le projet en lui-même, saluer le fait qu'on soit vraiment dans une recherche de beau et de bon pour le climat avec notamment la recherche du label biodiversité qui touche à la durabilité de la construction et à son insertion urbaine la plus végétale possible. On sait que la parcelle est dans la continuité d'un stade qui est important pour le quartier. Ça paraît comme une évidence à entrevoir, mais à réaliser c'est encore autre chose.

Le projet répond à ces enjeux, c'est positif. Une question en revanche, concernant le data center, il n'est pas mentionné le principe de récupération de chaleur en faveur de l'équipement sportif. Il était prévu dans mes souvenirs. C'est un peu dommage donc, peut-être que Mario pourra répondre à cette question.

C'est ma première intervention sur la communication sans vote.

Puis la deuxième, sur la DU 97 relative au projet réinventer la Métropole Paris Pucés. Un projet sur une parcelle très contrainte puisque c'est celle qui se trouve à l'entrée, devant l'entrée du périphérique intérieur porte de Clignancourt. Une parcelle contrainte coincée entre le périphérique, une station de service, une barre d'immeuble sur une entrée de ville.

Les propositions n'étaient pas simples à imaginer. Paris Pucés semble être un projet au service d'une activité et de l'économie qu'elle crée, en l'occurrence celle des pucés comme son nom l'indique, une activité autour de l'artisanat du réemploi. Une forme d'économie circulaire, une économie circulaire, mais aussi une activité historique, un patrimoine essentiel pour le 18^{ème} et pour Saint-Ouen. Une activité autour de laquelle le lauréat agréé fait un certain nombre de briques assez complémentaires notamment tournées vers la logistique du dernier kilomètre avec une start-up incubée d'ailleurs dans l'Arrondissement, une start-up qui

s'appelle Carriole, mais un projet aussi tourné vers les jeunes publics et vers la convivialité. C'est un très beau projet utile économiquement, plutôt intelligent et qui fait sens dans le quartier.

Mais avec un écueil, assez ironique de notre point de vue, pour le groupe Écologiste et Citoyen, celui d'avoir exigé des candidats au concours le fait de ne pas proposer de logements au bord du périphérique et d'avoir au bout du compte du co-living à mi-chemin entre collocation et hôtel. C'est une jolie parade de la part des professionnels de l'immobilier qui voient dans le co-living le nouvel Eldorado de l'immobilier. Ça démontre plutôt une grande résilience de leur part. C'est assez intelligent, mais ce n'est pas le projet que moi, j'aurais choisi à titre personnel dans le cadre de mes anciennes fonctions à l'ESS. C'est pourquoi je me permets à mon nom et au nom du groupe de préciser qu'il manque selon nous une brique, une dimension sociale et solidaire plus affirmée dans le quartier, mieux ancrée notamment pour les étudiants qui sont très nombreux, pas loin de la parcelle en question.

Mais comme pour tous les autres projets d'urbanisme, aujourd'hui, l'ère post-covid change la donne. Si la dimension d'impact environnemental de formation et d'activités économiques, elle garde toute sa valeur sur le projet, c'est peut-être la dimension sociale qu'il faudra faire évoluer comme pour tout projet de ce type. Donc, malgré ces réserves, nous voterons en faveur de la délibération.

Ian BROSSAT : Deux choses rapides pour répondre à Rudolph GRANIER et une pour répondre à Christian HONORE.

D'abord, la DLH 84, c'est le 35-37, rue Léon. Quand on écoutait l'intervention de M. GRANIER, on avait l'impression que la Ville de Paris voulait remplacer le lavoir moderne parisien par du logement social. Il faut dire les choses clairement. Je suis sûr que Carine ROLLAND et Anne-Claire BOUX seront d'accord avec moi, si la Ville n'avait pas racheté le 35-37, rue Léon, c'est le lavoir moderne parisien qui disparaissait, mort, fini, terminé. Il n'y avait plus de lavoir moderne parisien.

Donc, c'est parce que nous l'avons préempté que nous préservons l'activité culturelle. Par ailleurs effectivement, nous avons titré **HSR** pour faire quelques logements qui seront d'ailleurs plutôt des logements à destination d'un public étudiant. Je pense que vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas de raison que des étudiants ne puissent pas vivre rue Léon à la Goutte-d'Or à côté de ce théâtre.

Donc, très sincèrement, j'ai du mal à comprendre votre intervention. C'est l'intervention de la Ville qui permet la préservation du lavoir moderne parisien.

Deuxièmement, à propos d'une préemption, en l'occurrence de la DLH 161, vous avez dit notre groupe s'oppose à ce que la Ville de Paris rachète au prix fort un certain nombre d'immeubles. Mais vous préféreriez qu'on rachète les immeubles à bas prix, vous préféreriez que la Ville de Paris arnaque les propriétaires vendeurs ? Vous voyez bien que ce serait une atteinte au droit de propriété. Vous nous diriez d'ailleurs et vous auriez raison de le dire, la Ville n'achète pas au prix fort, elle rachète au prix du marché. D'ailleurs, si elle ne le faisait pas, elle se retrouverait devant le juge de l'expropriation qui fixerait un prix qui serait le prix du marché. Donc, la réalité c'est que nous nous conformons à ce que la loi prévoit dans ce domaine.

Troisièmement, pour répondre à la question sérieuse de Christian HONORE sur Charles Hermite. D'abord, je vous remercie de nous signaler ces problèmes. Ces problèmes de chauffage à Charles Hermite, ce sont effectivement des problèmes répétés qui avaient déjà été signalés l'an dernier et l'année précédente encore. A chaque fois, nous intervenons

après de Paris Habitat. Je le ferai à nouveau. J'alerterai Stéphane DAUPHIN, le directeur général dès ce soir. Après, nous avons eu l'occasion de le dire avec M. le Maire, la réalité c'est qu'il n'y a pas de malédiction sur cet immeuble. C'est sûr que cet immeuble, comme beaucoup d'immeubles de briques rouges, cet ensemble est très mal isolé. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer une très grosse opération de réhabilitation sur cet ensemble immobilier, sur plusieurs millions d'euros, qui vise justement à ce qu'on évite de pallier aux insuffisances de cet ensemble qui a vieilli et qui ne correspond plus aux normes d'aujourd'hui.

Mario GONZALEZ : Beaucoup de choses ont été dites. On va procéder par ordre et par délibération.

Sur la DLH 84, tout a été dit par Ian BROSSAT, je n'en rajouterai pas. C'est bien a priori du public étudiant qui est visé. On n'est pas dans du logement familial et du public étudiant, ils en font dans tout le quartier. Donc, rien à rajouter sur ce point si ce n'est saluer la reprise du lavoir moderne parisien, donc de cet investissement de la Ville.

Sur la DLH 161, 110, rue de Clignancourt, là M. GRANIER, je vous cite. Vous avez dit que votre groupe était contre la politique de conventionnement.

La politique de conventionnement, c'est extrêmement simple, c'est la politique du logement social. Donc, vous venez de dire expressément que vous étiez contre la politique du logement social. C'est tout à fait votre droit. Je prends note de ce positionnement. En tous les cas, ce n'est pas le nôtre.

Effectivement, nous assumons des préemptions et nous assumons la réalisation de logements sociaux. Vous évoquez que dans le quartier Amiraux-Simplon, il y aurait déjà beaucoup de logements sociaux. Je vous préciserais tout simplement que le quartier Amiraux-Simplon ne fait pas partie des quartiers prioritaires de la Ville. Il fait partie des quartiers veille active. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose en termes de revenus, en termes de population et en termes de composition de l'habitat. Que d'ailleurs, c'est à ce titre-là que ce projet mené par AXIMO qui est un nouveau bailleur relativement récent et qui a des projets assez innovants, prévoit effectivement la création notamment de quatre logements PLAI qui sont des logements plus sociaux. Ce que nous assumons parfaitement puisque ce quartier en a besoin, le 18^{ème} arrondissement en a besoin, puisque les logements PLAI sont les plus demandés. Mais comme vous pouvez le constater, ce projet prévoit également du PLUS et du PLS, c'est-à-dire encore une fois de la mixité puisque telle est notre politique.

Je m'arrêterais sur la délibération projet Belliard. Là, beaucoup de choses ont été dites. Je vais rappeler quand même très rapidement l'historique de ce projet puisque M. le Maire en a déjà dit pas mal. Il s'agit de la halte Belliard qui permet de stationner une grande partie des bus de la RATP sur 18 200 m². Le but, c'est d'électrifier l'intégralité de la flotte. Pour le coup, tout le monde s'en félicite, mais cette électrification va passer notamment par des travaux considérables qui ont amené la RATP à tout simplement imaginer un projet que je trouve particulièrement innovant et dont la Ville de demain a besoin, c'est-à-dire un projet dans lequel on préserve une activité, en l'occurrence là il s'agit de bus de transport public avec en plus une électrification. On adjoint à cela du logement, de l'activité et tout cela dans une seule et même parcelle.

Donc, on peut se féliciter sur la logique, sur le raisonnement du projet. Je précise qu'il s'agit d'un projet RATP qui concerne sa parcelle. C'est donc un projet essentiellement privé. L'objet de cette délibération, c'est tout simplement que compte tenu de la création de surface de plancher, la RATP est obligée de saisir l'autorité environnementale, pour être tout à fait précis, la mission régionale d'autorité environnementale pour qu'elle remette un avis. Cet

avis a été tout simplement que la RATP lui remette une étude d'impact. Ce qui a été fait et c'est sur cette étude d'impact que la Ville, conformément à la loi et aux règlements doit se prononcer en même temps que cette mission régionale d'autorité environnementale.

Je rappelle ce qui a été dit par M. MEUNIER, qu'effectivement, il y avait eu un vœu de la majorité précédente en décembre 2019 par rapport au projet tel qu'il était en train d'être conçu dans lequel il y avait deux exigences majeures : d'abord créer plus d'espaces verts et ouvrir le projet plus sur le quartier.

Dernier point en ce qui concerne l'historique de ce projet, il est important. C'est que c'est un projet à long terme. Vous avez cette première phase qui est concomitante à l'électrification du parc de bus et vous avez à moyen/long terme la deuxième partie qui concerne la halte Belliard côté est et qui permettra in fine de créer une nouvelle voie, une voie tirée donc de la rue Championnet à la rue Belliard, ce qui nous manque cruellement et ce qui sera particulièrement utile.

Donc, il faut aussi quand on étudie et quand on débat sur ce projet avoir cela en tête sachant que la RATP est déterminée à mener cette deuxième phase puisqu'elle a là un patrimoine qui, aujourd'hui, n'est absolument plus adapté à ses besoins pour des raisons multiples et donc, il faut aussi l'avoir en tête.

Par rapport à cela et par rapport aux exigences qui étaient celles du vœu de la majorité de décembre 2019, il y a eu une évolution sur la baisse de surface de plancher créée. M. MEUNIER l'a rappelé tout à l'heure. Une augmentation des espaces verts par la végétalisation des toitures. C'est vrai qu'on aurait pu espérer peut-être un peu plus, mais en tous les cas, le fait que dans le niveau des toitures, il y ait aussi des végétalisations, c'est important. Surtout par la création d'une promenade, promenade plantée à travers un parvis qui irait de la rue Championnet. Donc, il y a quand même des améliorations.

Sur l'idée d'un cul-de-sac. C'est vrai qu'aujourd'hui que le projet tel qu'il est conçu prévoit un cul-de-sac puisque comme je l'ai indiqué préalablement, l'idée c'est d'y aller par deux phases. Donc, au final, ce cul-de-sac est amené est devenir une seule et même voie qui ira jusqu'à la rue Belliard. Il faut y aller par étape.

Ensuite, vous indiquez que ce projet aurait été fait sans concertation et sans association du quartier et des habitants. Là, si l'on peut considérer que cette concertation, parce qu'elle a bien lieu, est perfectible, personne ne dit le contraire, néanmoins elle a bien eu lieu. C'est rappelé d'ailleurs dans l'exposé des motifs. Vous avez eu une concertation. Vous avez même eu des ateliers et ce qui a d'ailleurs amené le projet à évoluer. Il est amené à être évolué. D'ailleurs, sur justement l'usage de cet espace vert, de cet îlot vert central qui, désormais serait ouvert au public et également avec la création d'un local associatif et aussi l'association des habitants sur les affectations à venir des espaces commerciaux prévus. Donc, il y a bien eu une concertation et il y aura bien une concertation sur l'évolution du projet.

Par ailleurs, vous évoquez le manque de dynamisation que va apporter ce projet. Là pour le coup, je m'interroge puisqu'au contraire, vous allez là avoir un nouveau parvis qui va être créé avec du commerce, avec un niveau espace vert, avec un local associatif. Vous pourriez espérer un centre commercial. Ce ne sera pas le cas, et fort heureusement. Là nous aurons un projet qui est varié et qui lie activités, commerces et logements.

Sur la performance énergétique, alors là pour le coup, je m'étonne puisque l'étude d'impact analysée par la Mission régionale d'autorité environnementale, mais également par les services de la Ville note justement qu'en termes de performance énergétique, en termes de respect de l'environnement, ce projet est pour le moins très performant justement puisque

vous avez plusieurs labels qui vont être apposés. Vous allez avoir des constructions contrairement à ce que vous dites, puisque vous avez évoqué l'idée d'une bétonisation. Sachez qu'il va y avoir des immeubles qui vont être construits en bois. Globalement, quand vous regardez les labels du projet, un projet qui, en termes de performance énergétique, est pour le moins satisfaisant, ce qui révèle l'étude d'impact et l'exposé des motifs.

En ce qui concerne l'étude urbaine conjointe que vous évoquez. Effectivement, l'exposé des motifs prévoit une étude urbaine conjointe. Eh bien, pourquoi pas ? Vous dites que cette étude urbaine arrive trop tard. Je vous rappelle que comme l'a dit le Maire, le projet de la RATP d'électrification de ses bus, ce n'est pas la Ville qui en décide, c'est la RATP. Donc, à ce niveau-là, nous n'avons pas la maîtrise des temps. A partir de là, une fois que ce projet est soumis, de toute façon, la RATP doit procéder à l'électrification de ses bus et donc, soumettre ce projet général. Effectivement, il nous a paru utile qu'une étude conjointe urbaine soit mise en place. Une étude urbaine qui va permettre non seulement d'aborder la deuxième phase imaginée par la RATP, mais également l'ensemble du quartier y compris la porte des Poissonniers et l'avenue de la porte des Poissonniers. Effectivement, cette étude est la bienvenue, mais elle arrive au moment où elle pouvait arriver puisque ce projet était déjà bien lancé par la RATP.

En ce qui concerne les observations d'Emile MEUNIER, j'ai bien noté le fait que les espaces verts ne soient pas suffisants. On peut tout simplement entendre ce que nous dit la RATP. C'est qu'au final, il s'agit d'une opération qui vise l'électrification des bus, qui nécessite un financement. Malheureusement, comme l'a rappelé le Maire, la Région n'a pas voulu accompagner ce financement pas plus que l'État. Donc, résultat des courses, il faut bien trouver des sous. C'est la raison pour laquelle le projet a été conçu comme il l'a été. Effectivement, on peut regretter qu'il n'y ait pas plus d'espaces verts. Néanmoins, ces espaces verts existent.

En ce qui concerne l'accessibilité via un ascenseur, pour le coup, c'est purement technique et là, on n'y peut rien. C'est que le parc est sous une dalle. C'est-à-dire que vous avez là où actuellement vous avez l'espace de bus garés, vous aurez des bus qui vont se recharger. C'est au-dessus à travers une dalle que va être construite l'intégralité du projet.

Donc, par définition, il faudra bien des ascenseurs, d'abord pour les personnes à mobilité réduite, c'est la moindre des choses. Peut-être des escaliers, mais en tous les cas, ce parc sera en hauteur et il faudra donc emprunter des escaliers ou un ascenseur pour y accéder. C'est techniquement la seule solution à partir du moment où l'on décide de construire sur dalle.

Je finirais avec la délibération site Clignancourt côté puces avec les observations de Frédéric BADINA. M. BADINA a fait une observation sur la communication sans vote Paris Fait Paris. Je n'ai pas de réponse à sa question sur le data center qui va être créé concomitamment à la piscine Belliard. Je vais me renseigner sur ce point pour savoir si effectivement, l'énergie créée par ce data center sera au service de l'équipement sportif créé.

En ce qui concerne le projet Réinventer Paris Pucés, je ne peux que saluer l'innovation de ce projet. D'ailleurs, c'était l'objectif. Saluer le fait qu'il s'agit d'un immeuble essentiellement en bois. Saluer le fait qu'il va comporter une école, l'école des antiquaires. Qu'il va prévoir, tout comme le projet Belliard d'ailleurs, un projet qu'on appelle co-living.

Alors, on s'interroge tous sur ce qu'est ce fameux co-living puisque c'est une nouvelle modalité d'habitat. Grosso modo, il s'agit d'une certaine collocation, c'est-à-dire essentiellement ce sont des espaces privatifs avec des espaces communs. Ce que l'on vit, c'est un peu ce qui existe déjà dans beaucoup d'immeubles aux Etats-Unis où vous avez des espaces communs qui sont partagés, qui peuvent être des équipements, mais aussi

d'espaces de loisirs, des salles communes, etc. C'est quelque chose de très courant dans le milieu, dans la vie, dans les pays anglo-saxons, qu'il l'est beaucoup dans les pays latins qui sont plus rapprochés de la notion de propriété de lots privatifs.

En l'occurrence, j'accueille ces projets de co-living favorablement. C'est vrai qu'ils seront en face du périphérique, mais encore une fois, le co-living s'adresse à un public très particulier. On n'est pas dans du logement familial classique. Donc, je pense que compte tenu en plus des nouvelles normes de construction et du projet hautement performant qui est prévu que cela ne devrait pas trop poser de problèmes.

Je finirais en ce qui concerne Charles Hermite, évoqué par M. HONORE, pour le remercier également de son signalement. C'est un problème récurrent. Je préciserais que tout le système de chauffage de la résidence Charles Hermite a été changé l'année dernière et que c'est notamment dans le cadre de ce changement qu'il avait eu de graves problèmes puisqu'effectivement, il y avait eu des coupures de chauffage. Il y avait eu des problèmes, des dysfonctionnements et autres et qu'a priori, tous ces problèmes avaient été résolus.

Après, il y a aussi ce que l'on appelle la mise en chauffe qui pour ce genre d'ensemble, d'autant que tout a été centralisé désormais, qu'il s'agit d'une résidence de 1 280 logements. La mise en chauffage, inutile de vous dire qu'elle n'est pas aisée. Peut-être que dans le cadre de cette mise en chauffe, comme toujours, il y a quelques difficultés. Nous allons interroger Paris Habitat. Après, il y a aussi l'éternelle question de la fameuse température minimale.

Sur ce point, je rappelle que Paris Habitat, sur son système de chauffage, a à notre demande, mis en place un chauffage dont la température minimale garantie n'est pas de 19° comme le prévoit la loi, mais de 21°. Après, il y a la question d'isolation de ces immeubles particulièrement vétustes et de leur rénovation à venir qui a été évoquée par Ian BROSSAT.

Voilà les éléments de réponses que je souhaite apporter.

Eric LEJOINDRE : La DCP 36 est une présentation de bilan, elle n'appelle pas de vote.

La DLH 84, l'immeuble du LMP recueille un avis favorable, mais une opposition du groupe Changer Paris.

La DLH 143 concerne la réalisation de l'îlot Custine et ne recueille pas de commentaire particulier. Une abstention du groupe Changer Paris.

La DLH 161 sur le 110 Clignancourt, une opposition du groupe Les Républicains et des Indépendants et Progressistes.

Concernant le projet Belliard, j'en profite d'ailleurs pour vous indiquer qu'avec notamment Gilles MENEDE, nous travaillons vite maintenant à l'ouverture de la Petite Ceinture sur la parcelle qui est juste à côté de l'îlot Belliard. Donc, elle recueille un avis favorable avec une abstention des élus du groupe Ecologiste et Citoyen ; un vote contre du groupe Changer Paris ; une abstention des Indépendants et Progressistes.

La DU 97, site Clignancourt côté Pucés recueille un avis favorable unanime. J'indique pour l'anecdote même si ça a du sens aussi, que c'est un projet qui avait un intérêt supplémentaire, c'est qu'on a déjà préparé ou pré-prévu la mutation du périphérique puisqu'il est prévu une possibilité d'ouvrir le bâtiment au deuxième étage du bâtiment, donc qui donne droit au périphérique le jour où nous aurons fait muter ce périphérique.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, juste un dernier point de la DLH 172, Ramey, et c'est une erreur de ma part. C'est un vote contre de notre part par manque d'étude d'impact sur la suppression des places de stationnement.

Eric LEJOINDRE : C'est noté.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

2020 DEVE 43 – Mise à disposition par Espaces Ferroviaires Aménagement du square du 21 Avril 1944 (18^{ème}) pour ouverture au public – Convention de gestion.

2020 DEVE 66 – Subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les projets de végétalisation des toitures des équipements Yourcenar, Emeriau, Mayer.

Sylvie PULIDO : Concernant la DEVE 66, considérant aujourd'hui que nous avons besoin d'un plan de biodiversité qui a été inscrit dans la Ville de Paris entre 2018 et 2024, je défends ce projet sur la biodiversité naturellement et sur le fait de pouvoir végétaliser un toit.

Mon intervention est assez rapide, c'est tout ce que j'ai à dire.

Eric LEJOINDRE : Ces deux délibérations recueillent un avis favorable unanime du Conseil d'arrondissement.

MOBILITES, VOIRIE ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC

2020 DVD 2 – Parcs de stationnement porte de Saint-Ouen (17^{ème}), porte de Clignancourt, Firmin Gémier, Damrémont (18^{ème}). Principe de délégation de service public.

Antoine DUPONT : Cette délibération porte sur une délégation de service public sur trois parcs de stationnement qui sont sur le 18^{ème} arrondissement, donc l'un porte de Clignancourt, l'autre sur Firmin Gémier et le troisième à Damrémont.

Pour votre information, c'étaient des concessions jusqu'à présent de 30 ans. Les nouvelles qui sont proposées sont de l'ordre de 10 ans, mais là n'est pas mon propos de ce soir.

Au nom du groupe Ecologiste et Citoyen, je souhaiterais mettre les sujets en avant qui nous importent dans le cadre d'une délégation de service public sur ces sujets que sont à la fois les tarifs spécifiques pour les résidents et les résidentes afin de limiter l'usage de la voiture, les tarifs spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les véhicules électriques. Il en va aussi de sujets très importants comme la logistique urbaine, le stationnement deux roues non motorisés comme les vélos.

Vous l'aurez compris, dans le cadre du mandat qu'on porte collectivement, la mobilité est au cœur du projet de la mandature. Donc, il faut qu'on réfléchisse dès aujourd'hui à la mobilité de demain et ça passe d'ores et déjà par les délégations de service public et les critères qu'on souhaite y mettre.

Diviser par deux les places de stationnement en surface est un engagement fort de notre mandat. Il faut aussi permettre à celles et ceux qui n'ont pas d'autres moyens, pas d'autres choix que d'utiliser une voiture, de se garer et de l'utiliser dans les circonstances correctes.

Je donnerais juste un chiffre. Il y a pour une place de stationnement en surface à Paris cinq places de stationnement en surface en sous-sol. Aujourd'hui, les places de stationnement en sous-sol sont sous-utilisées, car l'offre tarifaire n'est pas forcément adaptée. Sous-utilisées parce qu'elles ne sont plus adaptées aux demandes des nouvelles mobilités qu'on souhaite porter dans le cadre de ce mandat. Donc, le groupe Ecologiste et Citoyen prendra le temps nécessaire pour étudier bien évidemment les critères qui sont mis en place dans ces délégations de service public.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle aux élus, mais surtout au public qui nous regarderaient, la transformation de la réunion qui était prévue sur le plan de circulation de la Goutte-d'Or, non pas la réunion, mais en tout cas, le recueil des commentaires se fera de manière dématérialisée.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, il y a un point évoqué dans l'exposé des motifs pour les parcs de la porte de Saint-Ouen, porte de Clignancourt, les places d'ouverture sont adaptées. Je trouve qu'il est difficile de concevoir que ça ne puisse pas être du 24h/24, du 7j/7. Mais c'est sans doute quelque chose qui sera envisagé après.

Antoine DUPONT : Effectivement, M. GRANIER, il y a une prolongation notamment sur le parc de Saint-Ouen de délégation de service public que de trois ans puisque les travaux vont être mis en place. Je reviendrai vers vous ultérieurement sur ce point.

COMMERCE

2020 DAE 166 – Subvention (42 000 €) à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

Eric LEJOINDRE : La DAE 166, subvention à quatorze associations n'appelait pas de commentaire.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2020 DAE 217 – Plan de relance ESS – Subventions d'investissement (46 000 €) subventions de fonctionnement (1 325 500 €) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS.

2020 DAE 225 – Subventions (270 000 €) et conventions avec neuf nouvelles structures d'insertion par l'activité économique.

Eric LEJOINDRE : La DAE 225 n'appelait pas de commentaire, mais la DAE 217, plan de relance ESS interpellait M. GRANIER.

Rudolph GRANIER : Cette délibération contient 27 conventions et subventions afférentes à des structures de l'économie sociale et solidaire. Malgré cette dénomination commune, les différences entre les organismes visés sont grandes de même que les montants de subventions proposés.

Deux subventions attirent notre attention. La maison d'édition rue de l'Échiquier devrait recevoir 50 000 € de subventions de fonctionnement pour faire face à une baisse de 95 % de son chiffre d'affaires. Ça pose question du modèle économique sur une baisse de 95 %, c'est assez important. De plus, je me permets de souligner que cette maison d'édition édite

notamment David BELLARD, ce qui me laisse peu de doute sur l'orientation politique d'une part et sur le potentiel conflit d'intérêts.

Dans le même sens, toutes les estimations de pertes ne sont pas renseignées pour tous les organismes, ce qui interroge sur la pertinence et l'objectivité du montant de subventions proposé.

Dernier point, sur une autre entité. La convention de La Bricollette pour sa ressourcerie au sein des ateliers de la Goutte-d'Or au 4bis, rue d'Oran est totalement absente des documents de séance. C'est la troisième fois M. le Maire que pendant ce Conseil d'arrondissement, nous notons que les documents ne nous sont pas communiqués. Je m'interroge sur la validité des délibérations, pour le moins notre capacité à juger du bien-fondé de délibérer en l'absence de documents importants.

Une subvention pour cette association La Bricollette, donc créée en 2020. De toute façon je ne peux pas penser que ce soit de façon opportune, mais on ne sait pas de quel mois par contre et c'est une subvention de 15 000 € qui interroge grandement. Une association qui a été créée en 2020 qui a déjà perdu 15 000 €, pour moi ça me paraît totalement abscons.

Donc, nous ne voterons pas les deux subventions évoquées pour la maison d'éditions de la rue de l'Échiquier et pour La Bricollette même si La Bricollette existe dans le 10^{ème}, j'ai bien saisi, j'ai bien regardé, mais celle du 20^{ème} arrondissement. Une création en 2020, ça doit se rapporter à un chiffre d'affaires peut-être pas potentiel, mais un chiffre d'affaires réalisé. En tout cas, l'État même si c'est critiquable fonctionne de cette façon. Je pense que la méthode, on peut la contester, mais en tout cas, elle existe et moi je la trouve pas mal.

Nous voterons par contre le reste des subventions contenues dans cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle simplement qu'il n'est pas possible en arrondissement de dissocier les votes. C'est une possibilité qui est offerte au Conseil de Paris, mais nous, on s'exprimera sur la délibération DAE 217 en bloc et il sera libre ensuite au Conseil de Paris de voir avec le service de la séance au Conseil de Paris s'il est possible de les dissocier.

Emile MEUNIER : Pour répondre précisément à M. GRANIER sur ses deux interrogations, j'aimerais rappeler que l'économie sociale et solidaire a pris de plein fouet comme beaucoup d'autres pans de l'économie la crise du covid. Elle a d'autant plus souffert qu'elle est en première ligne pour s'occuper des difficultés des gens, soit parce qu'elle leur fournit des biens et des services pour leur vie quotidienne, je pense aux épiceries solidaires, à la ressourcerie et justement allusion pour La Bricollette soit parce qu'elles embauchent des gens qui autrement auraient beaucoup de difficultés a fortiori dans cette période à trouver du travail ailleurs.

Pour le dire autrement, sans l'ESS, la crise serait pire et c'est à mon avis aussi grâce à l'ESS que nous nous en sortirons.

Rudolph GRANIER : Mais cher collègue, je ne remets pas en cause, mais ça n'a rien à voir.

Emile MEUNIER : Non, mais je profite pour quand même dresser le portrait de l'ESS dans l'Arrondissement. On n'a pas tout le temps l'occasion de le faire et de souligner le travail formidable qui est fait par toutes ces structures. Je vous rassure, je vais y arriver.

Il faut quand même qu'on ait en tête que ce sont les valeurs de l'ESS : démocratie, partage des profits, solidarité, préservation de nature...

Rudolph GRANIER : Non, mais qu'on demande à tout le monde de faire des efforts sur la durée des propos, mais...

Emile MEUNIER : Tout est important, on ne peut pas que faire de...

Eric LEJOINDRE : Un instant, c'est déjà difficile en séance réelle de s'interrompre ; c'est insupportable en séance virtuelle. Donc, je vais demander à Emile MEUNIER et à lui seul de finir son intervention et si elle appelle de nouveaux commentaires, promis, je vous redonne la parole, mais là vraiment, on ne va pas y arriver.

Donc Emile, si vous pouvez rallumer votre micro et finir votre intervention sinon on ne va pas y arriver.

Emile MEUNIER : Encore une fois, on peut balayer les subventions techniquement, mais je pense que c'est important de rappeler politiquement à quoi sert l'ESS et pourquoi on la soutient et pourquoi on a voté 4 millions d'euros d'aides à l'ESS sous la forme de financements de subventions d'investissement, de fonctionnement, de prêt à taux zéro parce que les valeurs de l'ESS vont nous permettre à la fois de passer cette crise, mais aussi à la fois de construire le monde d'après parce qu'on ne veut pas après le même monde qu'avant la crise.

Une fois que j'ai dit ça, il y a dix structures de l'ESS qui sont concernées dans l'Arrondissement sur 55 structures. Ça montre que cet Arrondissement est solidaire, on peut en être fier. D'ailleurs, je voudrais remercier mon prédécesseur, Frédéric BADINA, qui a fait ce travail avec évidemment M. le Maire et toute l'équipe municipale.

Concernant précisément la librairie de rue de l'Échiquier, je vais vous décevoir. Vous aurez remarqué que ce n'est pas dans l'Arrondissement, donc, je ne suis pas allé voir de quoi il s'agit.

Concernant La Bricollette en fait, c'est la première ressourcerie du 18^{ème}, ressourcerie dont on peut être extrêmement fier puisqu'elle est adossée aussi à la SoliCycle qui répare des vélos et à une cafétéria étique avec des bons produits, etc.

Donc, on crée un pôle au sein de la Goutte-d'Or de solidarité, de réemploi, d'économie sociale et solidaire avec des emplois d'insertion, etc. Ça s'appelle Le Poulpe, mais en fait c'est La Bricollette qui porte ça et qui, avant, faisait dans les quartiers au pied d'immeuble des collectes et du réemploi d'objets. On leur a trouvé un local dernièrement, pour pouvoir faire cette activité. Je vous invite à y aller, après la crise malheureusement en fait, c'est comme une sorte d'Emmaüs et donc, forcément avec la crise, ils ont dû fermer et ils n'ont pas pu rentrer dans leur modèle économique, ce qui explique les 15 000 € de subventions. On aurait bien raison de leur donner parce que vu le travail formidable qu'ils font, ils en ont besoin.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, La Bricollette (...) une forme différente préexistait au local qui leur a été trouvé notamment par la Mairie du 18^{ème} et je vais à mon tour remercier Frédéric BADINA-SERPETTE et Jean-Philippe DAVIAUD à l'époque qui avaient, tous les deux, travaillé là-dessus.

Sur la DAE 217, elle recueille une abstention du groupe Changer Paris et un vote positif de l'ensemble des autres élus.

ACCES AUX DROITS

2020 DAJ 6 – Subvention (47 000 €) au Conseil départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}).

Eric LEJOINDRE : Anzoumane SISSOKO souhaitait prendre la parole.

Anzoumane SISSOKO : J'interviens uniquement pour montrer la nécessité de cette subvention au point d'accès au droit qui reçoit des publics qui sont de plus en plus en difficulté et beaucoup nombreux et aussi de moins en moins francophones. (...) la question (...) ça m'étonne beaucoup et je (...) comment (...) tout le monde, c'est que les gens qui sont les plus précaires (...) dans des situations difficiles (...) et (...) public.

Eric LEJOINDRE : Je vais ajouter ma voix à la vôtre pour remercier l'ensemble de l'équipe du point d'accès au droit.

Kadiatou COULIBALY : La question, je n'ai pas tout entendu puisqu'il y a un problème de connexion.

La part de l'Etat ne cesse de diminuer. Elle est passée de 75 % à 35 % en quelques années. Du coup, la Ville, elle ne cesse de compenser cette baisse, pas forcément en augmentant la subvention, mais en ouvrant davantage d'autres services sur des sujets spécifiques comme, par exemple, la lutte contre les violences faites aux femmes qui est financée par ailleurs.

Eric LEJOINDRE : L'occasion de redire que la Ville et nous-mêmes, nous prenons largement notre part dans l'accès aux droits et qu'il serait bon que d'autres acteurs prennent leur part aussi.

Kadiatou COULIBALY a parlé de l'État, je veux dire – parce que c'est la fin de ce Conseil – que les financements de la Région en matière de Politique de la Ville, d'une part et d'accès aux droits ont quand même fondu comme neige au soleil, c'est peu de le dire. Il me semble qu'un des acteurs (...) de cette politique à destination des habitants doit aussi être l'échelon régional. Ce n'est pas le sujet, mais je voulais le dire quand même parce que c'est vrai que la baisse massive de la part contributive de l'État sur le financement du point accès aux droits est un problème. Beaucoup de structures dont la Ville de Paris vont essayer de compenser. L'une s'est totalement absentée de cette structuration de l'accès aux droits, c'est la Région, et pourtant s'ils ne s'empêchent pas de financer plein d'autres projets dans plein d'autres sens et c'est bien malheureux pour les habitants du 18^{ème}.

Nous en avons fini avec les délibérations à 20h43. C'est un bel effort qui a été fait.

QUESTIONS ORALES

Q18202005 – Question orale posée par les élu-e-s du Groupe « Républicains, Centristes et Indépendants » relative au projet de création de salles de consommation à moindre risque dans le 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Je voulais remercier les différents groupes qui ont accepté de se plier à cette règle non écrite et exceptionnelle de ne présenter que très peu de questions et de vœux et remercier le groupe Républicains, Centristes et Indépendants qui n'a pas déposé de

vœux, qui n'a fait que présenter une question qui concerne les salles de consommation à moindre risque.

Rudolph GRANIER : Oui, dans un sens de discipline collective, nous n'avions pas souhaité poser de vœux et, comme j'ai pu l'évoquer, si vous souhaitez nous répondre par écrit pour cette question écrite, nous n'y voyons aucun problème.

Il s'agit d'un article de presse du 4 octobre qui évoque que la Mairie de Paris annonçait vouloir ouvrir de nouvelles salles de consommation à moindre risque – c'est le terme usité – avec comme justification le succès de la salle ouverte en 2016 dans le 10^{ème} arrondissement et qui a porté quelque chose de très important dans la politique de lutte contre les addictions.

Vendredi 23 octobre dernier, Anne SOUYRIS a confirmé la poursuite de ce projet en avançant une grande consultation citoyenne des habitants des quartiers concernés : 18^{ème} arrondissement, porte de La Chapelle, jardin d'Eole, peut-être même le 1^{er} arrondissement, mais il s'agit ici du Conseil du 18^{ème} arrondissement.

M. le Maire, je vous saurais gré de bien vouloir nous informer de la localisation exacte des projets, des modalités d'organisation, des études prévues pour mesurer l'opportunité d'un tel dispositif, notamment face aux structures qui existent déjà. Je ne vais pas m'appesantir parce que le temps nous est compté et j'avais promis de faire court, mais tous ces nouveaux projets de salles de consommation à moindre risque, M. le Maire, s'inscrivent dans un processus d'expérimentation. A Paris, ça doit se terminer en 2022. Donc, je ne sais pas quelle est la justification d'une telle précipitation et l'opportunité du coup de ne pas attendre la fin de l'expérimentation.

Un audit est totalement indispensable pour le 10^{ème} arrondissement. Nous manquons énormément d'informations, mais j'ai peur que finalement, la concertation à laquelle vous nous avez habitués pour des projets Belliard, pour d'autres choses, elle se passe finalement des habitants du 18^{ème} arrondissement et que l'autoritarisme qui caractérise ce début de mandat pour lequel vous avez été certes élu, mais pas pour engorger Paris ou créer des salles de shoot partout ailleurs, mais vous en profitez et que vous l'imposiez avec une verticalité toute macronienne aux habitants du 18^{ème} arrondissement.

M. le Maire, je vous fais part des inquiétudes des habitants du 18^{ème} à l'image des riverains de l'actuelle salle de shoot dans un arrondissement voisin. Ce n'est pas tolérable de pouvoir continuer dans cette direction et je pense que sincèrement, la façon dont la Mairie de Paris agit aujourd'hui inquiète grandement les citoyens du 18^{ème}, je m'en fais leur porte-voix et j'en suis heureux.

Je pense que vous aurez à cœur de nous répondre par écrit à l'ensemble des questions afin que ce ne soit pas plus long et sachez que j'en serai absolument ravi.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, on pourra vous donner des éléments supplémentaires par écrit. Néanmoins, je vais laisser la parole à Ayodele IKUESAN qui a commencé à travailler sur ce sujet central.

Ayodele IKUESAN : Quand vous parlez de salles de shoot, on parle nous de salles de consommation à moindre risque. Il faut savoir qu'à Paris, on a une seule salle et effectivement, c'est trop peu par rapport à la quantité d'usagers de drogue dans l'espace public et la crise sanitaire a aussi eu comme effet une réduction de la capacité d'accueil de ces usagers de drogue dans cette structure et une visibilité plus importante de ces derniers dans l'espace public.

Les maraudes des différents acteurs qui sillonnent tout l'Arrondissement et Paris en général permettent d'aller à la rencontre de ces usagers. Je ne vous l'explique pas en détail, mais ces maraudes ont été intensifiées pour échanger avec ces derniers, pour leur demander de ne pas stationner devant des immeubles ou des halls d'immeuble, nos parcs et jardins, mais les moyens sont limités faute de salles de consommation à moindre risque, d'espace de repos et de lieu d'hébergement.

Donc, nous partageons ce constat que pour répondre à cette problématique, il y a un besoin de plus de salles de consommation à moindre risque, de plus d'espace de repos, d'hébergement pour ces usagers afin qu'ils puissent consommer à proximité de chez eux et que ces lieux ne deviennent pas des points de fixation avec des usagers de drogue venant d'autres quartiers ou d'autres villes de la Seine-Saint-Denis, par exemple.

Il faut aussi avoir à l'esprit un certain nombre d'éléments : la mobilité de ces usagers, le fait que beaucoup d'entre eux achètent leur drogue, leur dose dans des villes limitrophes pour venir consommer sur Paris et l'attractivité de Paris, notamment en termes de mendicité.

Nous soutenons une réponse qu'une rencontre collective et globale doit être apportée à ce sujet, les salles de consommation à moindre risque n'étant qu'une partie de la solution. Le Maire et moi-même travaillons avec la Ville, l'adjointe à la santé, la MMPCR, l'ARS et tout un tas d'acteurs à qui nous avons demandé de donner des éléments factuels bien avant que vous nous posiez la question pour réfléchir à une solution qui ne concerne pas uniquement le 18^{ème} arrondissement, mais aussi tous les arrondissements ainsi que les villes se trouvant à proximité.

Les problématiques des usagers de drogue et d'addiction ne se limitent pas uniquement au crack d'où l'importance de cette réflexion à l'échelle de la Ville de Paris, mais également à l'échelle métropolitaine.

Donc plus de structures de réduction des risques, oui, mais partout, pas uniquement dans le 18^{ème} car, comme vous pouvez le constater, nous sommes l'Arrondissement qui fait beaucoup sur le sujet. Aujourd'hui, le 18^{ème} compte un certain nombre de structures en matière de réduction des risques, donc deux des trois seuls espaces de repos de tout Paris. Un CAARUD vient d'ouvrir ses portes rue Binet. Donc, je précise à nouveau qu'un CAARUD n'est pas une salle de consommation, mais une structure médico-sociale qui accueille les usagers de drogue, leur permettant de se laver, de laver leurs linges, de consulter des professionnels de santé, des médiateurs sociaux.

Un comité de suivi sera bientôt mis en place, notamment avec les riverains. Une permanence est ouverte tous les mercredis soirs pour les habitants afin qu'ils puissent poser des questions sur des problématiques d'addiction qu'ils peuvent rencontrer eux-mêmes ou sans leur entourage.

Nous voulons vous rassurer sur le fait qu'il n'y a et il n'y aura aucune précipitation sur le sujet pour répondre à vos questions concernant l'ouverture de salles de basse consommation.

Aujourd'hui, nous avons dans l'espace de repos à la porte de La Chapelle où les usagers de crack se rendent régulièrement, la possibilité de transformer un des conteneurs en salle de consommation en moindre risque.

Nous sommes encore à un stade de réflexion sur le sujet ; cet espace de repos à cet endroit est temporaire. Le Maire et l'équipe municipale travailleront à la transformation de la porte de La Chapelle avec notamment l'arrivée de l'Aréna (courant 2023) pour les JO 2024, ce qui aura pour conséquences la fermeture de cet espace de repos courant 2023.

Mais l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque dans le 18^{ème} uniquement et nulle part ailleurs ne résoudra pas la problématique des usagers de crack dans l'espace public, car cette salle aura une capacité limitée et ne saura accueillir tous les usagers de drogue des environs.

Nous n'avons donc pas arrêté de lieu pour la création de salles de consommation à moindre risque dans l'Arrondissement contrairement à ce que l'on peut lire dans la presse, notamment dans l'article du Parisien. Le 18^{ème} fait beaucoup sur le sujet, néanmoins, nous pensons que tous les arrondissements parisiens, la Ville de Paris et sa banlieue environnante doivent témoigner d'une réelle unité en ce qui concerne l'ouverture de salles de consommation afin que ces lieux ne deviennent pas des points de fixation d'usagers de drogue venant de loin pour consommer dans ces lieux.

Comme expliqué précédemment, nous sommes dans une phase d'échange avec les différents acteurs santé sur des solutions à court terme, moyen terme comme la mise en place de bus de consommation à moindre risque sur tout Paris, par conséquent, tout notre Arrondissement.

Pour conclure, aucune décision ne peut être prise sans référence scientifique sur le sujet. Nous sommes donc attentifs aux éléments qui nous sont remontés par les différents acteurs notamment par le biais des études réalisées sur le sujet et nous associerons les habitants aux réflexions sur le sujet.

En tout cas, je pense qu'on pourra vous répondre par écrit et vous donner plus d'éléments, mais la réflexion et nous, notre point de vue, c'est de dire qu'il y a un besoin de structures, de salles de consommation à moindre risque, d'espaces de repos, de lieux d'hébergement qui soient répartis sur le territoire parisien et aussi dans la banlieue à proximité et que nous avons conscience qu'il y a un travail en tout cas à faire, mais qu'il est collectif.

Eric LEJOINDRE : S'agissant d'une question orale, il n'y a pas de débat qui puisse s'engager dessus et nous donnerons des éléments supplémentaires évidemment dans le fil du temps.

VŒUX

V18202014 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « Communiste, Génération.s et Citoyen » relatif à la lutte contre la précarité.

Barbara GOMES : Depuis le début de la crise sanitaire, on constate une forte augmentation du nombre de personnes en situation de précarité. Le nombre de demandeuses et de demandeurs du RSA a bondi plus de 12 % et le 18^{ème} arrondissement en particulier est très concerné puisqu'il regroupe le plus de bénéficiaires de RSA à Paris.

Les associations de solidarité et les services sociaux qui travaillent dans notre Arrondissement nous alertent sur cette situation et tout particulièrement sur celle très préoccupante des jeunes. On sait la jeunesse est un public très, très exposé à des situations de travail précaire : l'intérim, les CDD, toutes ces formes d'emploi qui par ailleurs ont été très malmenés par la crise sanitaire. En plus de ça, la jeunesse va se confronter à un taux de chômage qui ne cesse d'augmenter : 21 % à Paris et 23 % dans le 18^{ème} arrondissement.

On a donc toute une catégorie de la population de plus en plus nombreuse qui se paupérise dangereusement et parmi elle, on a les moins de 25 ans. 17 % des moins de 25 ans se

trouvent sous le seuil de pauvreté et un nombre croissant d'entre elles et d'entre eux se rendent dans des centres de distribution alimentaire du 18^{ème}.

Pour toutes ces raisons et pour plein d'autres encore, la hausse des principaux minima sociaux et l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans semblent indispensables.

Problème : l'État fait peser directement sur les départements une partie des dépenses du RSA, partie qui ne cesse d'augmenter avec la crise avec un taux de compensation de 72 % en 2019 qui va passer à 66 % en 2020 et qui pourrait représenter 130 millions d'euros qui ne seraient pas compensés par l'État alors que la loi l'y oblige et alors même que notre Arrondissement est parmi les plus touchés.

Le groupe Communiste, Génération.s et Citoyen souhaite alors que la Ville de Paris demande au gouvernement l'augmentation des minima sociaux, mais avec la compensation à l'euro près des sommes avancées par le Département de Paris pour le versement du RSA, l'extension du RSA aux moins de 25 ans et plus globalement d'établir une véritable politique de lutte contre la pauvreté en lien avec les départements et les élus ainsi que les associations, véritables lanceuses d'alerte sur le sujet.

Anne-Claire BOUX : Chers collègues, nous partageons complètement les inquiétudes et les constats réalisés par le groupe Communiste sur ce sujet de la précarité. Cette crise sanitaire est aussi une crise sociale et une crise économique pour les habitants les plus précaires.

La Ville a pris ses responsabilités dans cette crise, en accompagnant ces personnes qui sont en difficulté à la fois en termes de santé, en termes de précarité alimentaire, en termes d'emploi et aussi en termes d'isolement. La Ville a pris sa part, mais en effet, l'Etat ne prend pas sa part.

Nous nous joignons tout à fait aux demandes et au vœu émis par le groupe Communiste et nous ajouterons que nous sommes également favorables à la systématisation du RSA pour ses bénéficiaires, car aujourd'hui, beaucoup de personnes qui pourraient bénéficier du RSA n'en font pas la demande par méconnaissance des dispositifs.

Nous sommes attentifs aussi au contenu du plan de relance. Le plan de relance aujourd'hui présente un certain nombre d'aides, de soutiens à l'économie, mais les collectivités sont vraiment les grands oubliés de ce plan de relance.

Nous savons que la Maire de Paris portera ce sujet et nous pensons vraiment que ce plan de relance doit intégrer les collectivités qui sont aujourd'hui celles qui portent le plus le soutien aux publics les plus précaires notamment d'un quartier populaire.

Rudolph GRANIER : Evidemment, c'est un sujet qui ne concerne pas du tout le 18^{ème} arrondissement, qui concerne sans doute le Conseil de Paris et j'attire votre attention sur ce type de vœux qui n'ont rien à faire dans un Conseil d'arrondissement. Quand bien même il serait présenté seulement au Conseil de Paris, évidemment nous voterons contre.

Encore une fois, il est synonyme de perfusion de pauvreté pour toute une génération. Je connais les difficultés de certains habitants du 18^{ème} mais la réponse apportée par ce vœu est totalement inappropriée.

Pierre-Yvain ARNAUD : Comme d'habitude, M GRANIER illustre son large mépris des gens en difficulté de notre Arrondissement. Ce n'est pas certaines personnes, ce sont des milliers de personnes de notre Arrondissement. Nous sommes l'Arrondissement où le taux de pauvreté ne cesse d'augmenter depuis ces derniers mois. Donc, je remercie M. GRANIER pour les certains habitants du 18^{ème} qui, en ce moment, connaissent une petite gêne dans

leur vie et sur laquelle il n'a pas envie apparemment de donner les moyens nécessaires à leur survie, car on est bien dans de la survie, c'est comme ça qu'il faut l'avoir en tête.

Les nombreuses associations que je vois en tant qu'adjoint aux affaires sociales et à l'hébergement d'urgence dans le 18^{ème} sont toutes d'accord sur le fait que l'augmentation est massive en termes de pauvreté dans l'Arrondissement. Ces augmentations massives concernent en particulier les jeunes. Pour en avoir conscience, le quotidien de nombreux, de milliers de jeunes du 18^{ème} arrondissement puisqu'on parle bien du 18^{ème} arrondissement et ils sont là, M. GRANIER, dans leur quotidien, c'est de chercher à se nourrir. Voilà où on en est à Paris, au XXI^{ème} siècle près de vous dans votre arrondissement. Les jeunes, les moins jeunes, mais beaucoup de jeunes de plus en plus, leur quotidien, leur obsession de la journée, c'est trouver de la nourriture.

Donc oui, nous appelons dans le 18^{ème}, nous faisons des vœux et la Mairie de Paris aussi ici à travers la réponse que je fais mobilise ses forces pour éviter que l'entrée dans la vie d'adulte de milliers de jeunes parisiens et notamment dans le 18^{ème} ce soit la faim. C'est ça en fait la problématique qui va se poser pour nombreux d'entre eux.

Les stages qui ont été supprimés, les apprentissages qui ont été mis en sommeil, les petites aides qui ont disparu, l'aide familiale qui est épuisée. Voilà où en sont des milliers de jeunes dont le premier confinement était une catastrophe, le deuxième sera une catastrophe aussi, bien sûr en termes sociaux et elle touche particulièrement les jeunes. Qu'est-ce qu'on les donne comme filet de sécurité ? Rien. Quasiment rien, la débrouille, l'aide sociale fournie par la Mairie, beaucoup à Paris, dans le 18^{ème} en particulier, mais sinon rien puisque le RSA rappelons à ceux qui nous regardent aussi, le reste aux habitants du 18^{ème} et aux Parisiens, le RSA n'est pas donné aux jeunes entre 18 et 25 ans. A part ça, il n'y a pas grand-chose pour les jeunes entre 18 et 25 ans.

C'est pour ça que la Mairie de Paris trouve légitime, elle aussi, que les jeunes parisiens et parisiennes, ceux du 18^{ème} aussi, aient accès à une aide sociale qui, je rappelle, est quand même faible. Même si les jeunes avaient le RSA, qu'ils ne mendient pas, mais auxquels ils peuvent avoir le droit, c'est une aide qui reste modérée, très faible même pour la survie.

Donc oui, le 18^{ème} est concerné par ça, je sais que M. GRANIER, quand on aborde les sujets sociaux, il a un peu de mal là-dessus, que le 18^{ème} n'a pas l'air concerné, il est concerné au premier chef.

D'ailleurs, l'État est très concerné aussi. On a la chance d'avoir ce soir un député de la majorité. Peut-être qu'il pourrait porter notre demande aussi de la Mairie de Paris et notre Mairie d'arrondissement. Je ne vais pas citer une très célèbre premier ministre britannique qui disait « give my money back », mais on est un peu là-dedans. On aurait besoin que la Mairie de Paris reçoive l'argent qui lui est dû, à l'euro près. Là aussi, j'explique à nos habitants du 18^{ème}, le RSA, l'État le verse, mais le verse à travers les départements. Ici, c'est le Département de Paris qui verse le RSA avec l'argent que lui donne l'État sauf que l'État ne lui donne pas l'argent qu'il devrait lui donner. Il lui donne 60 %, 70 % de l'argent qu'il doit lui donner, c'est-à-dire que l'État ne paie pas les sommes qu'il doit donner normalement aux départements parisiens.

Du coup, on fait quoi ? On arrête de verser le RSA aux autres habitants du 18^{ème} et aux autres habitants de Paris ? Non. Nous, on paie. La Mairie de Paris paie actuellement sur ses deniers à elle l'argent que l'État doit donner et quand elle paie, elle ne paie pas 20 000 €. Là, les chiffres qui sont donnés, l'augmentation, c'est 132 millions d'euros, qui vont finalement être versés par la Mairie de Paris. Une partie est prise directement en charge par les Parisiens.

Donc, si M. GRANIER et surtout si M. BOURNAZEL aussi pouvaient porter tous ensemble, si on pouvait porter l'idée que les impôts des Parisiens, le travail des Parisiens ne servent pas simplement à ce que l'Etat ne paie pas ces fonds au RSA, ça nous aiderait tous, je pense. Donc, si vous voulez porter avec nous un vœu qui permette à Paris de récupérer son argent pour faire d'autres choses dont notamment vous avez envie, ça nous aiderait beaucoup.

Par exemple, donner de l'argent pour des associations d'aides aux personnes sans abri, des associations pour les femmes victimes de violence, j'ai plein d'idées pour utiliser ces millions d'euros que l'Etat nous doit à Paris et une des idées serait aussi peut-être que l'Etat s'en serve notamment pour les plus jeunes d'entre nous qui souffrent et qui effectivement dans le 18^{ème} en particulier pour les croiser à de très nombreuses reprises demandent de l'aide de notre Mairie, mais aussi de l'État.

Rudolph GRANIER : M. ARNAUD, arrêtez de m'expliquer que vous êtes de gauche et que je sois plutôt de droite, on l'a tous compris. Économisez-vous d'énergie, du temps, de la parole et surtout des neurones parce qu'apparemment, il vous en faudra peut-être un petit peu plus pour comprendre qu'ici, nous sommes dans un Conseil d'arrondissement. Je sais que vous n'êtes pas au Conseil de Paris, le Département est représenté et donc, ce vœu encore une fois n'a rien à faire.

Je souhaiterais que M. LEJOINDRE, Maire du 18^{ème}, aille dans mon sens en indiquant très clairement que les vœux qui n'ont rien à faire dans un arrondissement parce que ce n'est pas de sa compétence et par contre, que ça vous permet de vous écouter parler de satisfaire et de broser vos amis dans le sens du poil, mais qu'on arrête un petit peu parce franchement c'est lassant au bout d'un moment.

Donc, si vous voulez m'expliquer encore une fois que vous êtes de gauche, c'est parfait. Si vous voulez m'expliquer que je ne suis pas du quartier, vous mentez de façon éhontée et vous le savez en plus. Donc, vos propos au bout d'un moment, ça suffit. C'est la cinquième fois qu'on m'explique aujourd'hui que la majorité est de gauche, je le sais, tout le monde le sait, tout va très bien, je n'ai pas besoin de ça et je pense que les habitants du 18^{ème} n'en ont pas besoin non plus.

Eric LEJOINDRE : Je me réjouis que nous soyons au moins tous d'accord sur le fait que la majorité est de gauche et que l'opposition ne l'est pas.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vais intervenir très brièvement, loin un peu des postures politiciennes que j'ai pu entendre de part et d'autre, je pense que c'est un débat important, un débat social, respectueux des personnes qui souffrent et je pense qu'un département qui a la compétence sociale doit être évidemment en première ligne, soutenu par l'État et je n'ai pas de problème à porter mon soutien à des collectivités territoriales lorsqu'elles souhaitent davantage travailler et obtenir de la part de l'État. Ce n'est pas un sujet tabou.

Je voudrais dire que loin des caricatures, la majorité présidentielle agit. Par exemple, elle a augmenté l'allocation adulte handicapé comme personne ne l'avait jamais fait. Elle a baissé les cotisations sociales sur les plus bas salaires et donc, a augmenté le pouvoir d'achat de ce qu'on appelle les travailleurs précaires. Il y a encore beaucoup à faire.

Sur le plan de relance de 100 milliards d'euros, il y a beaucoup de choses qui vont aider aussi celles et ceux qui vont retrouver le chemin de l'emploi ou qui sont déjà dans l'emploi et qui ont des petits revenus.

Ce que je voulais dire aussi par ailleurs, c'est que ce qui est important aujourd'hui sur ce sujet, c'est de faire en sorte d'aider les plus en difficulté, les associations notamment sur

l'aide alimentaire. Notre groupe a porté à l'Assemblée nationale des propositions très fortes. Sur le revenu universel, monsieur l'adjoint au Maire du 18^{ème}, notre groupe va porter la proposition de revenu universel qui sera débattue dans la niche du groupe Agir ensemble fin novembre. Vous aurez l'occasion de pouvoir solliciter vos partenaires, députés des groupes dits de gauche pour voter le revenu universel que nous portons et proposons.

Barbara GOMES : Je pense que celui qui s'écoute parler n'est pas forcément celui que vous désignez, M. GRANIER et je salue l'intervention de M. ARNAUD pour l'intelligence de ses propos à leur place en tant qu'élu de terrain qui se préoccupe de nos jeunes dans notre Arrondissement.

Je voudrais aussi ajouter une réaction par rapport à ce que j'ai écouté, mais sur le vœu en lui-même. Je suis toujours surprise de la déconnexion ou de la malhonnêteté intellectuelle de la droite parce qu'il s'agit de ça, qui se plaint d'un Paris délinquant fantasmatique, mais qui refuse d'agir sur cette pauvreté qui alimente pourtant la délinquance.

Eric LEJOINDRE : Le vœu présenté par Barbara GOMES recueille l'assentiment des groupes de la majorité, il y a un vote contre du groupe Les Républicains et une abstention du groupe Indépendants et Progressistes.

V18202015 – Vœu déposé par les élu-e-s du Groupe Ecologiste et Citoyen relatif à la mise en place d'une Charte de la concertation dans le 18^{ème} arrondissement.

Anne-Claire BOUX : Chers collègues, la Ville de Paris porte des ambitions fortes de transformation de la Ville vers un modèle plus écologique et plus apaisé qui permettra d'améliorer cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Ces transformations permettront de développer la nature en ville et l'agriculture urbaine avec la création de parcs, d'action de végétalisation des places, des rues, création de jardins partagés, mais aussi de lutter contre la pollution de l'air et les nuisances sonores en développant les mobilités douces, de travailler à l'aménagement de l'espace public pour qu'il ne soit plus seulement un espace de transit, mais qu'il favorise le vivre ensemble.

Notre objectif est que les Parisiennes et les Parisiens puissent se réapproprier cet espace public en redonnant la priorité aux piétons, en travaillant à sa sécurisation, en particulier pour les enfants, en favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Nous sommes convaincus que cette transformation de la Ville doit se faire avec les habitantes et les habitants pour répondre aux enjeux de leur quotidien. D'autant plus qu'aujourd'hui, les Parisiens et les Parisiennes manifestent de plus en plus leurs souhaits d'être impliqués et que leur avis soit écouté et surtout entendu, que ce soit dans la conception de grands projets d'urbanisme ou dans la transformation des rues, des places au pied de chez eux.

Conscients que les processus de concertation et d'information ne sont pas encore pleinement satisfaisants au regard de nos ambitions collectives, nous souhaitons travailler à leur amélioration en élaborant une charte de la concertation au sein de la Mairie du 18^{ème}. Cette charte permettra de définir les modalités d'information, d'implication, de concertation des habitantes et des habitants en fonction de l'importance et des caractéristiques des projets d'urbanisme ou d'aménagement.

Tout ceci permettra d'augmenter la participation citoyenne dans la construction de la Ville de demain.

Fanny BENARD : Ce vœu qui a été initié par le groupe Ecologiste et Citoyen est maintenant un vœu porté par la majorité. C'est en effet un vœu qui me semble très important pour garantir aujourd'hui que chacun des acteurs qui sont multiples sur les projets, notamment les projets d'urbanisme et d'aménagement qui eux-mêmes sont multiples dans le 18^{ème} arrondissement et à venir nombreux, que tous les acteurs qui participent à ces projets puissent avoir une culture commune de la concertation des principes de base et des critères qui soient communs.

Donc, c'est avec plaisir que je m'attacherai à rédiger avec les élus cette charte de la concertation.

Rudolph GRANIER : C'est un petit peu lénifiant, ça dégouline un petit peu. Puis, on se demande ce que font finalement toutes les consultations passées, toutes les concertations. Par principe, c'est un petit peu creux, ça ne paraît pas désagréable. Donc, si en accord avec la collègue qui vient de s'exprimer, nous sommes associés à la rédaction de cette charte et nous serons heureux de nous associer, nous attendons de voir et nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons.

Anne-Claire BOUX : Je vous remercie de votre esprit constructif, M. GRANIER. Je pense qu'aujourd'hui, il faut être modeste et humble. Les processus de concertation, ce sont des outils qui évoluent énormément en ce moment. On doit pouvoir, de façon transparente, revenir vers les Parisiens et Parisiennes pour dire que, oui, en effet, tout ne fonctionne pas parfaitement en ce moment. C'est bien pour ça qu'on souhaite élaborer cette charte pour les impliquer plus. Cette charte peut être travaillée largement et vraiment, on peut aboutir à des participations qui permettent de prendre en compte des observations des Parisiens et des Parisiennes pour pouvoir faire évoluer le projet.

Il ne faut pas voir que le négatif, il y a aussi des concertations qui ont permis de faire évoluer des projets. On a par le passé, ce n'est pas parce qu'on a tout réussi qu'on n'a rien réussi.

Il y a des choses positives. Il faut vraiment les travailler, faire les retours d'expérience pour pouvoir améliorer ces processus de concertation pour qu'ils soient les plus larges possible. Je pense également aux quartiers populaires pour que, eux aussi puissent participer à ces concertations.

Donc, je serai ravie, en tout cas, et je pense que l'ensemble du groupe des écologistes et de la majorité serait ravi qu'on puisse travailler largement cette charte. En tout cas l'ambition de la majorité, c'est d'avoir un document qui pose les bases de ces concertations et non pas d'aboutir à un document creux. C'est ce à quoi nous nous emploierons, mais si on parle de principes que ça ne servira à rien, alors autant ne rien faire et je ne crois pas que ce soit notre conception de la politique.

J'aimerais avoir une pensée aussi pour toutes mes collègues élues femmes ce soir. Je voudrais saluer la précision, la clarté et la synthèse de leurs interventions qui permettent dans cette période particulière de pouvoir tenir un Conseil d'arrondissement à distance et de pouvoir raccourcir un peu les échanges. On aimerait que souvent, les hommes aient aussi un peu plus d'esprit de synthèse pour qu'on puisse avancer plus vite.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, la politique, c'est un processus et un processus cumulatif. A mesure qu'on s'améliore, on trouve des points nouveaux à améliorer et c'est quand même ça le sens de l'action publique.

Ce vœu recueille donc un avis favorable avec une abstention du groupe présidé par Rudolph GRANIER.

V18202016 – Vœu déposé par les élu-e-s du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la mise en place d'une charte républicaine municipale pour les associations.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Les associations jouent un rôle majeur d'éducation, de solidarité, d'inclusion, d'animation, mais également de transmission auprès de la population. Les associations ont ainsi à travers leur mission une lourde responsabilité dans la transmission des valeurs de la République.

La Ville assure par ailleurs le versement de subventions à des associations afin de les accompagner dans l'exercice de leur mission.

Aujourd'hui, nous connaissons un contexte de tension au sein de notre société malheureusement où peuvent se développer différents phénomènes de discrimination : discrimination entre les sexes, discrimination liée au racisme, à l'antisémitisme, à la haine de l'autre en général, la LGBTphobie ou encore la radicalisation religieuse.

Les associations ont le devoir de respecter les principes d'égalité selon le sexe, la couleur de peau, l'orientation sexuelle et aussi les principes de laïcité. Il apparaît nécessaire que le versement d'une subvention de la Ville soit conditionné à la signature d'une charte éthique municipale rappelant les valeurs républicaines que l'association se doit également de promouvoir.

Les annonces du Président de la République qui, dans le cadre du projet de loi renforçant la laïcité et les principes républicains, souhaitent conditionner l'octroi d'une subvention publique à l'acceptation préalable d'un contrat de respect des valeurs de la République sont des annonces importantes. Il est nécessaire que la Ville de Paris, compte tenu de la dimension de son tissu associatif et de la surface budgétaire allouée, anticipe l'élaboration d'une charte républicaine municipale dans la perspective du vote de son budget 2021.

C'est la raison pour laquelle avec le groupe Indépendants et Progressistes, nous émettons le vœu que le Conseil de Paris puisse élaborer une charte républicaine municipale et la présente avant le vote du budget 2021.

Nous souhaitons que le versement d'une subvention à une association soit conditionné à la signature de cette charte républicaine municipale dès l'exercice du budget 2021 et nous souhaitons enfin que des stages de formation de lutte contre les discriminations entre les sexes, le racisme, l'antisémitisme, la LGBTphobie et la radicalisation religieuse soient organisés à l'initiative de la Ville de Paris en direction des cadres associatifs.

Léa BALAGE EL MARIKY : Le vœu du groupe Indépendants et Progressistes montre en réalité une méconnaissance des dispositifs existants et du fonctionnement de la vie associative à Paris.

En plein confinement, crise sociale et sanitaire, les associations constituent souvent le dernier filet de sécurité pour bons nombres d'habitantes et d'habitants et notamment de notre Arrondissement. De la distribution alimentaire à la lutte contre l'exclusion, la fracture numérique, le tissu associatif est depuis le mois de mars encore plus mobilisé. Réunissant bénévoles, volontaires et salariés autour de projets répondant à de nouvelles formes de besoins sociaux, les associations sont souvent à l'avant-garde des services au public.

A la lecture de votre considérant qui porte sur les annonces hasardeuses de la présidente de Région, je me permets de vous rappeler deux éléments très factuels : la réduction drastique du soutien à l'économie sociale et solidaire qui a été notamment rappelée par M. le Maire et par Emile MEUNIER et l'octroi de subventions à des associations homophobes comme celle

issue de la Communauté d'Emmanuel qui organise des thérapies pour, je cite, soigner l'homosexualité.

La défiance à l'égard des associations qui se lit dans votre vœu est la même défiance que nombre de responsables politiques jettent sur la société française et remettons ici les choses dans le bon ordre. Nous sommes toutes et tous républicains a priori et ceux qui s'éloignent des principes fondamentaux de notre République sont punis parce qu'il existe des lois pour cela. Nous ne sommes pas antirépublicains parce que nous sommes écologistes, de gauche, engagés contre les discriminations ou pour les solidarités.

Laissez-moi vous rappeler aussi que notre nation, c'est un plébiscite renouvelé chaque jour, pas une injonction à réciter un psaume et dictée par certains.

Sur l'opportunité de votre vœu, je reprendrais les principes du Conseil constitutionnel, car vous êtes aussi membres de l'Assemblée nationale, car si nous ne devons pas ici voter des lois, nous devons en revanche nous attacher à ce que nos délibérations soient de portée normative. C'est ce risque que comptaient déjà les **sages** en 2005, rappelant qu'une norme doit régir nos règles en société, s'attacher à ouvrir de nouveaux droits et de nouvelles obligations.

Votre vœu méconnaît donc l'ensemble des obligations réciproques que la Ville et les associations contractualisent à chaque étape.

J'ai cité tout à l'heure un peu plus haut une partie de l'introduction de la charte des engagements réciproques de la Ville de Paris et contrairement à celle de la Région Ile-de-France rédigée en 2018 par Valérie PECRESSE et sa majorité, celle-ci n'a pas été retoquée par le Tribunal administratif parce que restrictive de la liberté fondamentale dictée par la loi 1901.

Cette charte des engagements réciproques a été coécrite par la Ville et les associations, signée en 2019^{ème} et porte de nombreuses obligations pour les associations, notamment celles de défendre et de faire vivre au travers de ses actions les principes suivants : inclusion, engagement citoyen, développement durable, égalité et laïcité, et de contribuer à la formation et à la diffusion de bonnes pratiques en matière d'égalité, de laïcité et de lutte contre toutes les discriminations.

Deuxième point, le règlement des maisons de la vie associative et de la citoyenneté dispose que les associations qui y sont inscrites doivent s'engager à respecter les valeurs de la République telles que liberté, égalité, fraternité et laïcité. Nul besoin d'être inscrite effectivement auprès du MVAC pour demander une subvention. Cependant, je rappelle ici le processus transparent que la Ville de Paris a adopté pour l'octroi de subventions à des associations :

- un examen de la demande par les services de la Ville, notamment à travers les critères d'un service rendu à l'intérêt général et celui du respect des valeurs républicaines,
- un vote systématique de toutes les délibérations en Conseil d'arrondissement, au Conseil de Paris, ce qui est une quasi-exception d'autant que l'ensemble des données sont publiques et enfin
- un contrôle a posteriori de l'action des associations par un bilan de l'activité financée.

Votre vœu propose donc d'ajouter une autre charte aux textes existants, sans compter la loi de 1901 qui dispose notamment que toute association fondée sur une cause ou en vue d'un

objet illicite contraire aux lois ou aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme républicaine du gouvernement est nulle et non avenue.

Parce que comme vous, nous ne sommes pas pour le millefeuille normatif, j'appelle donc à voter contre ce vœu.

Gérald BRIANT : Je partage ce que vient de dire Léa BALAGE. Je veux juste ajouter quelques éléments parce que j'y vois dans ce vœu une vision du mouvement associatif qui est erronée. Pourquoi elle est erronée ? Parce que je pense qu'on fait un mauvais procès aux associations. J'y vois même une forme d'instrumentalisation.

Qu'est-ce qu'on demande l'association souvent ? C'est, on les finance sur des projets. On ne les finance pas sur la transmission des valeurs. En droit français, une association, vous êtes un législateur, vous savez ce que c'est, c'est le droit de pouvoir se réunir sur une cause qu'on veut faire. Ça peut être : jouer aux cartes ou tout ce qu'on veut, mais on a l'indépendance de l'objet de l'association, ce qui fonde. Donc, dire aujourd'hui qu'on veut qu'elles transmettent, c'est complètement transformer l'objet des associations et faire en sorte que cette liberté-là disparaisse.

Après, vous dites : transmettre des valeurs. Je veux bien entendre qu'on puisse transmettre des valeurs. Pourquoi pas ? C'est l'exercice théorique, mais je trouve curieux, par exemple, que vous ne proposiez pas, par exemple à la SOGERES de signer une telle charte, pourtant elle est financée sur fonds de la Ville de Paris et en l'occurrence, elle est en contact avec 14 000 enfants par jour. Mais là en l'occurrence, c'est le privé, donc le privé, lui, il fait ce qu'il veut. Mais alors tout ce qui est mouvement associatif, oui il faut le contrôler et Léa vient de le démontrer aisément, on a multiplié les garde-fous. Donc, ajouter, ajouter, c'est un mauvais procès ce qu'on fait.

Je trouve que c'est regrettable de faire ça dans cette période-là où justement on voit bien que c'est la question du vivre ensemble qui est posée. Parce que fondamentalement, on voit ce qui s'est passé avec le terrorisme islamiste, est-ce qu'aujourd'hui, le mouvement associatif financé par la Ville de Paris a servi de vecteur aux attentats ou au prosélytisme ? Pas à ma connaissance. Peut-être que je suis mal informé, c'est possible. Peut-être qu'il y a des choses et si c'était le cas, j'en tiendrais compte, mais ce n'est pas vrai.

Donc, qu'est-ce qu'on va inventer aujourd'hui ? En fait, vous faites la même chose que sur la question de ce que je vois et qui répend dans les médias sur l'islamisme gauchiste parce que le terrorisme en fait, c'est à gauche, c'est ça. Personne ne l'a invité, mais c'était là. C'est attaquer les associations, leur faire des procès d'intention. Je trouve ça pas bien, si on peut y introduire un petit peu de moral.

Dernière chose, bien souvent des associations que nous subventionnons, nous ne partageons pas, nous, l'avis et le fonds. Prenons des associations qui financent la question des prostitués et de les défendre face au VIH. On a des associations qui sont abolitionnistes sur la prostitution. On a des associations qui sont antiabolitionnistes. La Ville de Paris défend les deux. Vous pourriez dire après : oui, il y a un petit problème de valeurs. Est-ce qu'il y a des valeurs humanistes qui sont questionnées là-dessus ? Oui, il peut y en avoir parce que moi, j'ai un avis, par exemple, qui est plutôt abolitionniste, mais je comprends qu'on puisse financer les associations qui sont antiabolitionnistes.

Rudolph GRANIER : On va remettre l'église au milieu du village, comme disait ma grand-mère.

La façon normative sous le coup de l'émotion est normale, mais n'est pas digne. Ce que nous demandons, c'est avoir un caractère contraint à une éventuelle charte, d'éventuelles orientations et ça s'appelle la loi et elle se respecte.

La charte d'engagement réciproque entre la Ville de Paris et les associations que j'ai moi-même évoquée, cher collègue, nous demandons à ce qu'elle s'applique et quand une association ne la signe pas, elle ne peut pas être subventionnée. Ce document, on en prend ce qu'on veut, il n'est pas mal, il est bien. En conséquence de quoi, il doit être signé par toutes les associations.

Ensuite, et même pour aller jusqu'à la loi sur les séparatismes ou que sais-je, on applique ce qui existe déjà et ce serait largement suffisant d'autant plus que vouloir créer quelque chose avec des bonnes intentions et qui n'a aucun caractère contraignant, ça ne sert à rien.

En conséquence de quoi, nous voterons également contre ce vœu et je souhaitais brièvement ne pas féliciter ma collègue Anne-Claire BOUX pour sa remarque sexiste de fin de prise de parole tout à l'heure.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je crois qu'il y a quand même une large incompréhension. Les associations, nous les soutenons. Elles réalisent un formidable travail et je crois comme habitant et élu du 18^{ème} depuis de nombreuses années être à leurs côtés, les aider et les accompagner.

Le sujet n'est pas celui-ci. Le sujet est que des chercheurs, des spécialistes ont démontré qu'il existait, c'est normal comme partout dans la société, dans certaines associations, des problèmes qui peuvent être liés au racisme. J'ai moi-même fait un rapport sur la discrimination dans la jeunesse et dans le sport, il existe ces problèmes-là qui peuvent être des problèmes liés à l'orientation sexuelle et aussi à la radicalisation religieuse. Ça existe et vous savez, il y a une chose très simple pour savoir s'il y a un problème. Si on refuse de signer la charte, c'est une contrainte. Si on refuse de signer la charte de principe républicaine de laïcité, c'est déjà peut-être qu'il y a un problème. Si on n'a pas de problème avec les valeurs de la République, avec la liberté, avec l'égalité, avec la fraternité, avec la laïcité, on signe la charte.

Ma deuxième demande, c'était former les cadres. Partout, on a besoin de former, de formation et former des cadres dans des associations quelles qu'elles soient, sportives, culturelles, de solidarité, c'est important parce que ces personnes peuvent être aussi face à des personnes qui peuvent avoir des attitudes ou des comportements de radicalisation religieuse, de racisme, de haine de l'autre. Quel que soit le domaine, c'est important.

Donc moi, c'était plus simple, c'était cette demande. Je prends acte que vous êtes contre la signature par les associations d'une charte respectueuse des valeurs républicaines et de laïcité et contre la formation des cadres associatifs à ces valeurs républicaines, de laïcité. C'est le débat démocratique, dont acte.

Eric LEJOINDRE : Il me semble que la conclusion que vous tirez de l'intervention de Léa BALAGE est pour le moins éloignée de qu'elle a dit. C'est d'ailleurs exactement l'inverse. La réalité, c'est qu'il y a déjà un certain nombre de structures qui permettent d'assurer aux financeurs publics que nous sommes, que nous ne finançons pas de structures qui ne respectent pas les principes fondamentaux de la République. Nous considérons que, en rajouter quand ce n'est pas la peine, c'est aussi signifier quelque chose. Ce quelque chose que vous voulez signifier, je m'interroge, je me demande, je cherche à comprendre quel est ce quelque chose qu'il faudrait pointer alors que la situation actuelle et Léa BALAGE EL MARIKY l'a dit pour ce qui est les inscriptions au MVAC que nous validons d'ailleurs en Conseil d'arrondissement, ce qui me permet d'ailleurs notamment de lutter

contre les dérives sectaires parce qu'on parle de beaucoup de choses, un des éléments que nous vérifions c'est le lien ou plutôt l'absence de lien avec des sectes. Toutes ces structures existent, tous ces éléments de protection existent.

Quand on demande toujours d'en rajouter, c'est que peut-être parfois, on ne pose pas la question au bon endroit et une charte supplémentaire serait moins contraignante que la réalité actuelle et donc, qu'elle n'aurait pas forcément beaucoup de sens. Je le redis : regardons ce qui se fait dans les collectivités locales qui l'ont fait et notamment à la Région et je pense que le bilan collectif, j'imagine par l'exécutif régional lui-même, sur cette question-là doit être peu favorable à ce mode de fonctionnement.

Le vœu donc a un vote favorable des élus du groupe Indépendants et Progressistes et un vote défavorable non pas à la laïcité ou au contrôle des associations, mais à ladite charte de l'ensemble des autres élus.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour de notre Conseil. Bonne soirée.